



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.48
3 novembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 23 octobre 1986, à 15 heures

Président : M. OSMAN (Somalie)
(Vice-Président)

Puis : M. THOMPSON (Fidji)
(Vice-Président)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : lettre du Président
du Comité des conférences [8] (suite) :

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité
africaine [27] :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Année internationale de la paix [21] :

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projets de résolution
- c) Amendements

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français
et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les
Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section
d'édition des documents officiels, Département des services de conférence,
bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un
exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Osman (Somalie), vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : LETTRE DU PRESIDENT DU COMITE DES CONFERENCES (A/41/595/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demanderai aux membres de bien vouloir prêter attention au document A/41/595/Add.2; il s'agit d'une lettre datée du 21 octobre 1986, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences.

Comme les membres le savent, la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, en son paragraphe 34, dispose qu'"aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne doit être autorisé à se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci". Comme cela est indiqué dans la lettre que je viens de citer, le Comité des conférences a recommandé que le Comité des conférences lui-même soit autorisé à se réunir au Siège pendant la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Puis-je estimer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/542)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.7)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A ce propos, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution, document A/41/L.7.

Je donne la parole au représentant du Bénin, président du Groupe africain, qui souhaite présenter le projet de résolution.

M. OGOUMA (Bénin) : J'ai l'honneur et le plaisir de présenter, au nom du Groupe africain et au nom de ses coauteurs, le projet de résolution A/41/L.7, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine".

Il s'agit cette année encore, et cela est devenu une tradition heureuse, d'un projet de résolution qui donne une évaluation et fait le point de la coopération mutuellement avantageuse qui existe entre l'OUA et l'ONU. Cette coopération, qui se développe chaque année, couvre tous les domaines d'activité de l'Organisation

des Nations Unies, comme il ressort du rapport fort exhaustif du Secrétaire général, publié sous la cote A/41/542. Toutes les délégations africaines à l'Organisation des Nations Unies, par ma voix, s'en félicitent et s'en réjouissent.

L'adoption cette année d'une résolution sur la coopération entre l'OUA et l'ONU revêt à nos yeux une importance toute particulière eu égard aux activités très utiles accomplies au cours de la quarantième session de l'Assemblée générale, au bénéfice de l'Afrique, par l'Organisation des Nations Unies en étroite collaboration avec l'OUA. Comme vous le savez en effet, l'Organisation des Nations Unies, en répondant très favorablement par la résolution 40/40 du 2 décembre 1985 à l'appel qui lui avait été lancé par l'OUA, s'est réunie en session extraordinaire de l'Assemblée générale, du 27 mai au 1er juin 1986 et, pour la première fois dans son histoire, pour discuter exclusivement des problèmes économiques d'une région spécifique du monde, l'Afrique.

L'adoption par la session extraordinaire du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, en tant que base programmatique de coopération fructueuse entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale, n'a été possible que grâce à un élan de solidarité sans précédent de cette dernière vis-à-vis du continent africain.

C'est pourquoi, tout en nous félicitant des efforts qui se déploient tant au niveau de l'Organisation de l'unité africaine et des Etats africains qu'au niveau du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les agences du système, pour la mise en oeuvre effective du Programme, l'organisation de son suivi et la mobilisation de l'appui concret de la communauté internationale, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour renouveler, au nom du Groupe africain à l'ONU, l'expression de notre gratitude et de notre appréciation à l'ensemble de la communauté internationale pour les efforts louables qu'elle consent et qu'elle continuera de fournir en vue de la réalisation des objectifs arrêtés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique.

La question de la décolonisation totale de l'Afrique et de l'éradication du système abject d'apartheid en Afrique du Sud constitue un autre sujet de préoccupation majeure pour notre continent.

M. Ogouma

Nous nous réjouissons là encore de l'étroite coopération qui n'a jamais fait défaut entre l'OUA et l'ONU. C'est ainsi qu'à la demande de l'Organisation de l'unité africaine, l'ONU et l'OUA ont conjointement organisé à Paris, en juin 1986, une conférence mondiale en vue de l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste. L'Organisation de l'unité africaine a aussi participé activement aux travaux de la Conférence internationale des Nations Unies pour l'indépendance immédiate de la Namibie, tenue à Vienne du 7 au 11 juillet 1986, ainsi qu'à ceux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la même question, tenue en septembre 1986, ici, à New York.

Nous avons enfin conscience que la grave détérioration de la situation en Afrique du Sud, due à l'insistance insensée et obstinée avec laquelle le régime de Pretoria poursuit sa politique inhumaine d'apartheid en Afrique du Sud, son occupation illégale de la Namibie, ainsi que ses agressions armées permanentes et ses activités de déstabilisation contre les pays voisins de première ligne, demeure l'une des questions importantes auxquelles l'Assemblée générale du l'ONU ne manque pas de donner la plus haute priorité.

Le projet de résolution qui nous est soumis traite des relations d'étroite coopération entre l'ONU, ses institutions spécialisées et l'OUA. Il contient 16 alinéas dans son préambule et 26 paragraphes dans le dispositif.

Dans son préambule, l'Assemblée générale, comme d'habitude, rappelle ses résolutions antérieures sur la coopération entre l'ONU et l'OUA; elle prend note des résolutions et décisions adoptées par l'Organisation de l'unité africaine lors de son Sommet ordinaire tenu en juillet 1986, à Addis-Abeba, et prend note de l'importante déclaration prononcée par le Président en exercice de l'OUA devant la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Elle exprime sa préoccupation devant la détérioration de la situation économique en Afrique et de celle de la situation en Afrique australe causée par l'existence de l'apartheid en Afrique du Sud. L'Assemblée générale prend note également de la déclaration sur la situation économique critique en Afrique et le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990, adoptés par l'OUA, et exprime sa satisfaction face à l'appui de la communauté internationale à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique. L'Assemblée générale reste également préoccupée par la situation grave

M. O gouma

des réfugiés en Afrique et souligne la nécessité d'apporter une aide d'urgence aux pays d'asile.

Dans le dispositif du projet, l'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'OUA et le félicite des efforts tendant au renforcement de cette coopération. Elle réaffirme sa volonté de collaborer étroitement avec l'OUA en vue d'un ordre international économique nouveau et se félicite des efforts de l'OUA pour la promotion de la coopération multilatérale entre pays africains.

L'Assemblée générale engage les Etats membres, les organisations régionales et internationales à appliquer pleinement sa résolution S-13/2, adoptée lors de sa session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique, et à apporter leur plein appui au Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990.

Dans ce cadre, elle invite le Secrétaire général à faire en sorte que les organisations du système des Nations Unies assurent une publicité la plus large possible pour tout ce qui est relatif au développement économique et social de l'Afrique.

L'Assemblée générale exprime sa gratitude au Secrétaire général pour avoir pris l'initiative, en temps opportun, d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation économique critique de l'Afrique et elle exprime sa gratitude aux organismes des Nations Unies pour avoir apporté une assistance d'urgence aux Etats africains qui en avaient besoin.

L'Assemblée générale prie également le Secrétaire général de travailler au renforcement de la coopération avec l'OUA, dans tous les domaines, et notamment en ce qui concerne les victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe, comme elle prie les institutions spécialisées des Nations Unies de continuer d'apporter leur assistance aux mouvements de libération reconnus par l'OUA. Il est également demandé aux organes importants, tels que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Comité des Vingt-Quatre, le Comité spécial contre l'apartheid et le Conseil pour la Namibie de continuer d'associer l'OUA à toutes les questions concernant l'Afrique. L'Assemblée générale enfin prie le Secrétaire général de faire rapport à la quarante-deuxième session sur l'application de cette résolution et sur le développement de la coopération entre les deux organisations.

Nous sommes sûrs que l'Assemblée générale, comme par le passé, adoptera par consensus ce projet de résolution.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)
(interprétation du russe) : Les peuples du monde entier, et bien entendu ceux du continent africain, sont confrontés à des problèmes cruciaux : détourner la menace d'une guerre nucléaire; empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et créer une sécurité égale pour chaque Etat. Les efforts déployés conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont pour objectif de contribuer, par tous les moyens, à l'élimination du racisme et de l'apartheid du continent africain, à l'éradication des vestiges du colonialisme et du néo-colonialisme et au renforcement de la souveraineté nationale et de la sécurité économique des Etats. La coopération de plus en plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dépend essentiellement de la lutte menée pour atteindre ces nobles objectifs.

L'activité de l'OUA, qui symbolise depuis 20 ans les intérêts du peuple africain, est l'élément central de la lutte menée pour assainir la situation en Afrique, supprimer les foyers de colonialisme et de racisme et assurer la décolonisation économique du continent. A ce propos, la vingt-deuxième session de l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'OUA, qui s'est tenue l'été dernier, a fait oeuvre très utile.

En exploitant les difficultés rencontrées par les pays du continent africain et en profitant de leur situation économique critique, les forces de l'agression recourent à tous les moyens contre les peuples africains, qu'il s'agisse de pressions politiques et économiques, d'actes de terrorisme d'Etat ou encore d'agression armée directe dont ont été victimes, par exemple, l'Angola et d'autres Etats de première ligne.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Tout cela a pour but d'empêcher ces Etats d'édifier une vie nouvelle, de priver les peuples des conquêtes historiques qui sont les leurs, et d'empêcher la liquidation du régime d'apartheid, lequel ne pourrait exister sans le soutien des Etats-Unis et des autres Etats occidentaux. C'est pourquoi il importe d'assurer une coopération encore plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

Récemment, la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen de la situation économique critique en Afrique, la Conférence internationale sur la Namibie et la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur cette même question ont adopté d'importantes décisions, conformes aux intérêts fondamentaux des Etats et des peuples africains. L'étroite coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine est le gage de la mise en oeuvre de ces décisions.

Dans les conditions actuelles, la solution des problèmes les plus pressants du continent africain, et notamment celui de son développement économique, est indissolublement liée à la lutte pour le désarmement et le renforcement de la sécurité des Etats. A cet égard, le succès remporté par les activités de l'OUA pourrait être accru si les propositions qui ont été faites par les Etats socialistes à la présente session de l'Assemblée générale pouvaient être réalisées. Il s'agit en l'occurrence de créer un système global de paix et de sécurité internationales intéressant les domaines militaire, politique, économique et humanitaire des relations internationales.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis (document A/41/542), les différentes organisations du système des Nations Unies sont en contact permanent avec l'OUA, comme le prouve notamment la participation du Secrétaire général des Nations Unies et de ses représentants aux réunions de l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'OUA ainsi qu'aux travaux des conférences, sessions et séances extrêmement importantes de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies, où sont examinés les problèmes les plus urgents de l'heure se rapportant à la vie du continent africain, toutes choses qui permettent aux Nations Unies de tenir compte dans leurs activités des exigences

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

vitales des pays du continent africain sur les plans politique, économique et humanitaire.

Les Etats socialistes, quant à eux, apprécient hautement l'activité de l'OUA et les efforts que font les Etats membres de cette organisation pour renforcer l'indépendance politique et économique des Etats et des peuples, ainsi que leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme d'une part et pour la paix et la sécurité internationales d'autre part, non seulement en Afrique mais en fait dans le monde entier. Les Etats socialistes continueront de fonder leurs relations avec les pays africains sur l'égalité de droits et le strict respect de leur souveraineté et de leurs intérêts nationaux.

Dans les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées antérieurement sur ce point de l'ordre du jour, on reconnaît l'importance d'une participation constante et étroite des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées aux efforts déployés par l'OUA aux fins de la promotion du développement économique et social ainsi que du renforcement de la coopération entre les Etats africains. On reconnaît également la nécessité d'efforts conjoints en vue de la création d'un nouvel ordre économique international. Les délégations des pays socialistes, comme on le sait, ont appuyé ces résolutions par le passé et appuient également le projet de résolution présenté aujourd'hui par le représentant du Bénin et contenu dans le document A/41/L.7.

L'unité des Etats africains est un outil politique efficace dans la recherche d'une solution aux problèmes qui se posent au continent africain. C'est précisément pourquoi les forces du néo-colonialisme et du racisme s'emploient à ébranler cette unité, à diviser les Etats africains en groupes rivaux et à affaiblir ainsi les efforts que font les peuples d'Afrique pour résoudre les problèmes pressants d'ordre politique, économique et social qui se posent à eux.

Les Etats socialistes sont profondément convaincus, quant à eux, que la situation actuelle exige expressément une intensification des efforts des Nations Unies, de l'OUA et de toutes les forces éprises de paix et un renforcement de leurs efforts respectifs dans leur lutte commune pour la paix et le progrès économique et social. La coopération entre les Nations Unies et l'OUA doit être intensifiée pour pouvoir mettre en oeuvre les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies, renforcer la paix et la sécurité internationales,

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

réaliser le désarmement et extirper le racisme et le colonialisme, sous toutes leurs formes et manifestations. Nous sommes convaincus pour notre part que l'Organisation de l'unité africaine saura mettre pleinement à profit l'autorité qui lui est reconnue sur la scène internationale dans la recherche de ces nobles objectifs.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Avant de faire ma déclaration au nom de la Communauté européenne, je voudrais faire une observation au nom du Royaume-Uni. Nous discutons aujourd'hui de la très importante question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En écoutant l'intervention précédente, il y a eu des moments où je me suis demandé si je ne m'étais pas trompé de réunion. Je crois qu'il est vraiment triste que dans un débat consacré à un sujet aussi important, il nous faille entendre des observations sur le système global de sécurité internationale, l'utilisation militaire de l'espace, le néo-colonialisme et un certain nombre d'autres déclarations de propagande.

Je vais maintenant intervenir au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres.

Les Douze sont heureux de prendre à nouveau la parole dans le débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'inclusion de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale nous donne l'occasion de réaffirmer l'importance que nous attachons à la relation entre ces deux organisations. Comme le montre le rapport du Secrétaire général, les liens qui existent entre elles se sont renforcés au fil des ans, notamment dans les domaines économique et social. Je ne me propose pas de parler de ces activités en détail dans ma déclaration d'aujourd'hui, car notre position a été exposée à fond au cours du débat sur la situation économique critique en Afrique, qui vient de s'achever. L'OUA a bien sûr joué un rôle clef dans la préparation de la session extraordinaire qui a eu lieu plus tôt dans l'année et qui était consacrée à cette question.

M. Birch (Royaume-Uni)

Les Douze estiment que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a un rôle important à jouer : elle doit renforcer l'indépendance de ses membres, à la fois politiquement et économiquement. Nous avons pour notre part une expérience pratique de la coopération régionale et nous savons combien elle peut être profitable. Lorsque surgissent des différends, nous pensons que les pays les plus directement intéressés doivent être encouragés à y trouver des solutions, que ces problèmes soient politiques, économiques, sociaux ou écologiques. Pour régler les problèmes africains, les solutions africaines sont les meilleures.

Nous sommes heureux du travail accompli par l'OUA dans nombre de ces domaines complexes. Nous nous félicitons tout particulièrement de la coopération étroite entre le Secrétaire général des Nations Unies et le Président en exercice de l'OUA à propos du Sahara occidental. D'une façon générale, l'OUA a un rôle important à jouer dans l'aide à apporter aux peuples africains pour qu'ils puissent décider librement de leur propre avenir, sans ingérence extérieure. Les Douze estiment que la manière dont les pays africains s'efforcent ensemble de surmonter les problèmes graves et complexes du continent méritent l'appui des Nations Unies.

En raison des liens historiques et géographiques étroits qui les unissent à l'Afrique les pays européens se préoccupent tout particulièrement de ce continent. En dépit de ses énormes ressources potentielles, l'Afrique compte toujours plus de la moitié des pays économiquement les moins avancés du monde. Nous souhaitons coopérer pleinement avec tous les pays africains, afin de trouver le moyen de remédier à leurs problèmes économiques et sociaux. Ces dernières années, la contribution de la Communauté européenne et de ses Etats membres s'est élevée à près de 50 p. 100 de l'aide totale reçue par les pays africains. Il y a quelques mois, nous avons pleinement pris part au débat de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique. Le Programme d'action adopté par la session extraordinaire montre que tous les intéressés sont décidés à s'attaquer au problème du développement à long terme de l'Afrique. Les pays africains sont confrontés à des difficultés particulières et ils ont besoin de ressources extérieures supplémentaires. Lors de la session extraordinaire, la communauté internationale a pris l'engagement de faire tout son possible pour fournir cet appui. Nous nous rallions pleinement à cette décision.

Nous avons l'intention de mettre à profit notre engagement vis-à-vis de l'Afrique dans tous ces domaines pour sauvegarder la stabilité du continent et

M. Birch (Royaume-Uni)

élargir notre coopération avec les gouvernements africains mais aussi avec les organisations régionales et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous sommes persuadés que l'OUA continuera à jouer un rôle important dans les affaires mondiales et africaines, conformément aux principes régissant les Nations Unies et à leurs objectifs. L'influence de l'OUA se fait sentir, non seulement dans les questions qui affectent directement l'Afrique, mais aussi dans tous les domaines de la vie internationale. Nous sommes certains que les liens étroits d'amitié et de coopération qui existent entre les Douze et tous les membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) seront encore renforcés dans les années à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/41/L.7.

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte le projet de résolution.

Le projet de résolution A/41/L.7 est adopté (résolution 41/8).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie a demandé à exercer son droit de réponse.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)
(interprétation du russe) : Je serai extrêmement bref. J'aimerais, à propos de la remarque faite par le représentant du Royaume-Uni, exprimer mon regret de constater qu'il ne souhaite pas donner la possibilité aux Etats africains, en coopération avec les Nations Unies, d'assurer pour eux-mêmes une sécurité égale, de liquider le racisme, le colonialisme et le néo-colonialisme et de les voir se joindre aux efforts faits pour empêcher une guerre nucléaire.

Le seul aspect positif de son intervention, c'est qu'il semble n'avoir parlé qu'au nom du Royaume-Uni.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 27 de son ordre du jour.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/586 et Add.1, A/41/628 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/41/L.9, A/41/L.10)
- c) AMENDEMENTS (A/41/L.13)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des orateurs pour ce débat soit close aujourd'hui à 17 heures.

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la représentante du Costa Rica, qui va présenter le projet de résolution A/41/L.9.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : C'est un honneur et une source de grande satisfaction pour moi d'entamer l'examen du point 21 de l'ordre du jour intitulé "Année internationale de la paix" et de l'exécution du programme, car il y aura demain un an que l'Assemblée générale a solennellement proclamé 1986 "Année internationale de la paix", conformément à sa résolution 40/3 du 24 octobre 1985. Cet événement extrêmement important a coïncidé avec la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Ma délégation a écouté avec un vif intérêt et un grand plaisir le débat général de cette session au cours duquel différents orateurs ont pris la parole avec grande éloquence sur le sujet de l'Année internationale de la paix. La réaction qu'a suscitée la résolution 40/10, du 11 novembre 1985, de l'Assemblée générale, sur le Programme de l'Année internationale de la paix, ne s'est pas fait attendre et il est encourageant de constater le nombre et la qualité des réponses reçues des Etats Membres, qui ont été publiées dans les rapports du Secrétaire général sur les activités envisagées par divers pays, les organisations du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui témoignent toutes de l'intérêt qu'a suscité la proclamation de l'Année internationale de la paix. En outre, différentes universités ont également répondu à l'invitation de l'Assemblée, notamment l'Université pour la paix, dont le siège se trouve dans mon pays, qui consacre des activités et des programmes importants à ce sujet. Différentes personnalités ont également pris part à cette initiative, au nombre desquelles Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, qui a lancé un appel oecuménique et interconfessionnel pour que soit organisée une journée de prières pour la paix, qui aura lieu dans la ville d'Assise, le 27 octobre, et qui coïncide avec la fête de St François d'Assise. Les dirigeants d'églises chrétiennes et un grand nombre d'organisations religieuses ont répondu favorablement à cette initiative. Sa Sainteté a exhorté tous les dirigeants et toutes les parties en conflit dans le monde à observer, au moins au cours de la journée du 27 octobre, une suspension complète des combats et elle a déclaré :

"Si ceux qui sont aujourd'hui engagés dans des guerres décidaient de s'associer activement à cette célébration, notre prière commune pour un avenir pacifique de l'humanité s'en trouverait d'autant plus exaucée. Si les dirigeants politiques et militaires des nations et des groupes en conflit pouvaient, en un geste significatif, combler les désirs de la quasi-totalité des forces religieuses du monde, ils se rendraient compte que pour eux aussi, la violence n'est pas une fin en soi dans les relations entre individus et entre nations."

On a rappelé ici, avec éloquence, que l'Assemblée générale, en proclamant l'Année internationale de la paix, a lancé un appel aux peuples du monde pour qu'ils unissent leurs efforts à ceux des Nations Unies dans l'application de programmes précis pour sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité par des

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

mesures continues et positives des Etats Membres, des peuples, des hommes et des femmes, pour prévenir la guerre, éliminer les menaces à la paix, résoudre les conflits par des moyens pacifiques et favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, sans exception, partout sur la terre.

Les Nations Unies, au cours de leur 40 ans d'existence, ont fait et continuent de faire, sur le plan mondial, des efforts notoires, pour encourager la paix, contenir les ambitions, les préjugés, les passions et le fanatisme qui font apparaître la guerre comme inévitable, admissible ou justifiée.

L'Organisation internationale s'est efforcée de prévenir, dans la mesure de ses moyens, les conflits et les différends idéologiques et religieux, et de combler les lacunes du droit international - toujours perfectible. Les résultats ne sont peut-être pas ceux que l'on aurait souhaités ou pu obtenir grâce à la coopération et à la volonté politique des Etats Membres mais, même ainsi, les Nations Unies ont apporté dans les relations internationales plus de justice, d'ordre et de tolérance. Elles ont cherché à résoudre les conflits qui surgissent et éclatent en dépit des efforts faits pour les éviter, et y sont parfois parvenues; elles ont parfois obtenu un cessez-le-feu et l'ont fait respecter par leurs opérations de maintien de la paix, et elles ont favorisé le règlement des différends par la voie de la négociation. Dans de multiples activités, non seulement les Nations Unies mais l'ensemble du système ont fait des efforts communs à ces fins louables.

L'Année internationale de la paix a grandement contribué à sensibiliser les personnes, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions d'enseignement, de recherche et d'études sur la paix, aux possibilités qu'offrent les Nations Unies en tant qu'instrument de promotion de la paix. C'est un peu la redécouverte de ce que l'Organisation internationale peut véritablement faire pour atteindre ses principaux objectifs. L'Année internationale de la paix a donné une impulsion notable au renforcement de la coopération internationale à cette fin.

Le Costa Rica a voulu donner la preuve de son attachement à l'Année internationale de la paix. La participation de mon pays à cette célébration a englobé tous les secteurs de notre population. Ces activités ont commencé le 1er janvier 1986 par un Te Deum à la Cathédrale métropolitaine, auquel assistaient le Président de la République, les membres du Cabinet et des corps législatifs et

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

judiciaires, avec leurs présidents respectifs, le Corps diplomatique accrédité au Costa Rica et les représentants des établissements d'enseignement, des universités, et tous les Costa-Riciens ou résidents qui ont souhaité s'unir à cet acte oecuménique. Au Programme de l'Année ont participé les secteurs gouvernemental, municipal, universitaire, intellectuel et privé qui ont organisé d'importantes activités très diverses. Un accent particulier a été mis sur la participation de la jeunesse et même des enfants d'âge scolaire, depuis l'école primaire, tant dans la capitale que dans les provinces et les communautés rurales.

En conséquence, je viens demander aux éminentes délégations leur appui dans la poursuite des objectifs de l'Année internationale de la paix qui s'achèvera à la fin de 1986. Son programme prévoit des initiatives très positives dans la poursuite de la tâche ardue de recherche de la paix, que nous souhaitons tous. Elle ne doit pas se limiter à éviter la guerre ou à favoriser le désarmement, mais doit aussi favoriser la coexistence permanente entre tous les êtres humains - acte de conviction et fruit de l'évolution de l'être humain -, qui apportera la paix entre les peuples, les gouvernements et les nations.

Je demanderai de nouveau la parole, plus tard, pour présenter le projet de résolution qui figure au document A/41/L.9, que nous avons préparé, avec les 33 délégations suivantes : Bahamas, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Equateur, El Salvador, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Malte, Maroc, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République dominicaine, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Uruguay et Venezuela, auxquelles se sont joints Singapour, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Népal, les Philippines, le Belize et le Canada.

Nous espérons que le texte que nous vous présenterons demain sera accepté par tous afin qu'il puisse être adopté sans vote.

M. KULAWIEC (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Au cours de sa session anniversaire, la quarantième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a solennellement proclamé 1986 Année internationale de la paix. Le leitmotiv, en quelque sorte, de cette année et l'exigence cruciale de notre temps, c'est l'appel lancé en faveur d'efforts communs pour assurer la défense de la paix et l'avenir de l'humanité.

La République socialiste de Tchécoslovaquie met les questions de la lutte pour la paix au premier plan de sa politique étrangère, car elle se rend compte que la paix pour son peuple est la priorité absolue, une question véritablement vitale.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec satisfaction et appuyé l'adoption de la résolution 40/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 11 novembre 1985 relative au Programme de l'Année internationale de la paix.

Sur décision du Gouvernement tchécoslovaque en date du 13 juin de l'année dernière, on a créé une commission de l'Année des Nations Unies et de l'Année internationale de la paix. Le président de cette commission est le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie.

La Commission est chargée de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la paix en Tchécoslovaquie. Elle a pour fonction, notamment, de familiariser l'opinion publique tchécoslovaque avec le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument collectif de sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

Parmi les membres de la commission, on compte les représentants de différents secteurs de la société, notamment du secteur politique, qui se prononcent de manière active en faveur des initiatives de paix qui visent avant tout à écarter la menace de la guerre nucléaire, à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et à réaliser des progrès dans le domaine du désarmement et du renforcement de la confiance entre les Etats.

Nous constatons que le développement très rapide de la science et de la technologie à l'heure actuelle aboutit à la création d'une situation entièrement nouvelle. L'accélération de la course aux armements peut avoir un rôle décisif dans la dégradation très marquée de cette situation. Il importe que l'Année internationale de la paix permette d'entamer une nouvelle étape d'une politique véritablement axée sur la paix qui sera suivie par tous les membres des Nations Unies et tous les Etats du monde, indépendamment de leur régime social.

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

L'Année internationale de la paix doit nous inciter à réfléchir tous ensemble à l'état des affaires internationales. Il convient également de mobiliser inlassablement les efforts des Etats et de leurs peuples afin d'éliminer le danger nucléaire, de ralentir la course aux armements et, ce faisant, d'assurer à la génération actuelle ainsi qu'aux futures générations une paix sûre, la sécurité, la stabilité et le développement universel d'une coopération offrant des avantages réciproques dans tous les domaines.

La course aux armements a des incidences de toute évidence négatives sur le développement économique et social des Etats et fait obstacle à la solution des problèmes d'ensemble. Une analyse scientifique objective montre à cet égard que, tandis que la course aux armements se poursuit, de nouveaux types d'armements sont mis au point et, de ce fait, l'équilibre stratégique peut se rompre. Par conséquent, les décisions qu'on prend dépendent de plus en plus de l'informatique, et le temps disponible pour rectifier une erreur se réduit.

La réalité de notre temps exige que nous abordions immédiatement la recherche de moyens qui nous permettent de sortir de cette situation dangereuse. Jusqu'à présent, on peut encore avancer dans cette voie. C'est pourquoi il importe de respecter scrupuleusement les accords et traités internationaux en vigueur, notamment ceux entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, concernant la limitation des systèmes de défense antimissiles SALT II, la non-prolifération de l'arme nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires dans les trois milieux, etc.

La Tchécoslovaquie souhaite vivement que les traités internationaux ne soient pas rompus mais, au contraire, qu'ils soient renforcés. Nous souhaitons que soient conclus de nouveaux accords efficaces qui permettent d'empêcher une nouvelle escalade de la course aux armements.

Nous sommes convaincus que tous les peuples veulent vivre en paix. C'est pourquoi leurs gouvernements doivent faire preuve de courage et de volonté politique afin de mettre fin au processus très dangereux de la course aux armements qui se poursuit toujours et, enfin, d'aborder l'étape du désarmement.

L'Année internationale de la paix est une possibilité unique en ce sens. Des mesures radicales dans ce domaine ne peuvent être couronnées de succès que si les gouvernements des Etats Membres des Nations Unies et les organisations non gouvernementales conjuguent leurs efforts en ce sens.

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

Le socialisme, comme par le passé, a fait tout son possible afin d'assurer une orientation positive à cette évolution. Cependant, il a été contraint de relever le défi de l'impérialisme. Le socialisme a manifesté la volonté et la capacité de neutraliser efficacement et en temps opportun toutes les tentatives des Etats-Unis et de l'OTAN d'atteindre la supériorité militaire. L'équilibre militaire et stratégique a été conservé mais son niveau ne fait que s'élever. Il s'agit là d'un phénomène extrêmement alarmant.

L'Union soviétique a abordé la mise en oeuvre de mesures qui correspondent à cette nouvelle situation. Précédemment, elle s'était déjà engagée à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire. L'Union soviétique s'est également engagée à ne pas mettre en orbite des systèmes antisatellites à moins que d'autres Etats ne le fassent. Au XXVIIe Congrès du Parti communiste, un système global de sécurité internationale a été proposé. Il s'agit fondamentalement d'une proposition faite le 15 janvier 1986 par Mikhaïl Gorbatchev en vue de créer un système global de sécurité internationale. Cette proposition tend à l'application d'un programme extrêmement réaliste de destruction par étapes de l'arme nucléaire tout en interdisant les armements spatiaux offensifs. En outre, l'Union soviétique a proclamé un moratoire sur le déploiement des fusées nucléaires à moyenne portée en Europe.

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

A plusieurs reprises, elle a prorogé ce moratoire unilatéral sur les essais nucléaires dans tous les milieux. L'engagement ainsi pris par l'Union soviétique il y a plus d'un an est scrupuleusement respecté et, conformément à cet engagement, il n'y aura pas d'essais ni d'explosions nucléaires jusqu'au 1er janvier 1987. Cette décision de l'Union soviétique va très loin. Il s'agit d'une mesure importante qui donne encore une chance au monde d'écarter la menace très sérieuse que représentent pour la civilisation les arsenaux nucléaires qui augmentent constamment. Ainsi, l'Union soviétique a prouvé à nouveau que le maintien de la paix et la prévention de la menace de guerre constituent le principe fondamental de sa politique étrangère.

En ce qui concerne les problèmes très importants de la lutte pour la paix, la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace, nous trouvons des approches communes avec les Etats en développement et les Etats non alignés, de même qu'avec certains pays occidentaux.

La Commission de l'Année des Nations Unies et de l'Année internationale de la paix en Tchécoslovaquie estime qu'il importe avant tout d'assurer l'application de la résolution 40/87 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de sa quarantième session, visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Compte tenu de la situation internationale actuelle très complexe, nous accordons une grande importance à la teneur du message des Etats membres du Pacte de Varsovie adressé aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et à tous les Etats européens, dans lequel est exposé un programme de réduction des forces armées et des armements classiques en Europe. Ce programme a été adopté au cours de la réunion du Comité politique consultatif des Etats membres du Pacte de Varsovie, qui s'est tenue en juin de cette année à Budapest. C'est une nouvelle initiative des Etats socialistes, outre le programme d'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, proposé par Gorbatchev au début de cette année, qui montre, à l'évidence, que les Etats socialistes sont décidés à mener des négociations portant sur la réduction de tous les types d'armes, négociations fondées bien entendu sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Par cette volonté de mener des négociations, à la suite de ces propositions prises ensemble et séparément, les Etats socialistes montrent au monde

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

entier qu'il est tout à fait possible de prévenir la menace de catastrophes nucléaires et d'assurer une paix stable et durable.

Ce qui a été fait et ce qui va encore être fait par la Commission tchécoslovaque de l'Année des Nations Unies et de l'Année internationale de la paix, a fait l'objet d'une lettre adressée par le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie au Secrétaire général des Nations Unies le 28 mars 1986 qui a été distribuée comme document officiel des Nations Unies sous la cote A/41/283, en date du 15 avril 1986. A cet égard, qu'il me soit permis de souligner que nous estimons que la lutte pour la paix est liée d'une manière dialectique et indissoluble à l'activité des Nations Unies, en tant qu'instrument collectif de l'humanité qui cherche les moyens d'assurer une paix universelle et sûre. Nous appuyons pleinement les Nations Unies dans les efforts qu'elles font pour renforcer la sécurité internationale et résoudre les problèmes d'ensemble qui se posent à l'humanité.

Le mouvement tchécoslovaque de la paix a donné un contenu concret à l'idée de l'Année internationale de la paix. Partout dans notre pays, presque chaque semaine, il y a eu des manifestations en faveur d'un soutien aux objectifs des Nations Unies liées à l'Année internationale de la paix, des colloques, des expositions, des meetings, des rencontres solennelles de la paix et de l'amitié. Tout cela a été organisé par les éléments constitutifs du Front national de la Tchécoslovaquie qui unit tous les partis politiques et toutes les organisations publiques de notre pays.

Je suis convaincu, pour ma part, qu'il existe de réelles prémices et de véritables possibilités d'assurer ce tournant qui permettrait d'améliorer les affaires européennes et mondiales. La Tchécoslovaquie n'épargnera aucun effort pour contribuer à cet objectif de la manière la plus efficace possible. C'est ce que vise toute notre politique étrangère et, au nom de ces objectifs, nous utiliserons toutes les possibilités qu'offrent les instances bilatérales et multilatérales et, avant tout, l'Organisation des Nations Unies, que nous estimons être une instance irremplaçable pour résoudre les problèmes globaux qui se posent à l'humanité.

Selon nous, en effet, à l'heure actuelle, cette instance universelle unique est appelée à jouer un rôle décisif, avant tout pour créer un nouveau mode de

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

pensée politique qui corresponde aux réalités de notre ère nucléaire et spatiale. C'est de cette idée que part la proposition conjointe des Etats socialistes qui a été adressée à la présente session de l'Assemblée générale et qui vise à créer un système global de paix et de sécurité internationales qui assurerait un avenir sûr pour toute l'humanité, des conditions pacifiques et équitables pour tous les peuples du monde, et le développement d'une vaste coopération internationale pacifique.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Même un survol rapide de la situation internationale aujourd'hui nous rappelle une phrase du Secrétaire général Dag Hammarskjöld, à savoir que le désir le plus grand de l'humanité aujourd'hui n'est pas de connaître la victoire, mais la paix. Si la recherche de la paix a conduit à la création des Nations Unies, l'attachement à l'égard de la paix a été la base pour la poursuite de son existence. Cependant, à quelques exceptions notables près, la paix continue d'échapper à la communauté internationale. La commémoration de l'Année internationale de la paix, 1986, en réponse à un appel lancé par la quarantième session de l'Assemblée générale, doit donc être considérée comme un effort de plus pour mieux faire prendre conscience à la communauté internationale de l'environnement pour la paix. Il serait naïf d'espérer voir la paix s'instaurer partout dans le monde, simplement grâce à la commémoration de l'Année internationale de la paix. Cependant, elle a contribué à mieux faire comprendre un point important, à savoir que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais qu'il faut constamment la préserver et que son rapport avec des questions clefs telles que le désarmement et le contrôle des armements, le développement économique et social, la décolonisation, les droits de l'homme, l'égalité raciale, l'aide en cas de catastrophes et la protection de l'environnement doivent être clairement compris par tous, surtout par la jeunesse d'aujourd'hui.

M. Rana (Népal)

Sur la base de ces éléments et comme le stipule le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/41/586, il apparaît que l'exécution des programmes de l'Année internationale de la paix a été mémorable et réussie. Comme le signale le rapport, l'Année a mis en lumière le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et le maintien de la paix et dans les questions de sécurité internationale et de règlement des conflits par toute une série de moyens à travers le monde.

Je voudrais maintenant parler brièvement de quelques uns des événements marquants relatifs à l'application de l'Année internationale de la paix, 1986, au Népal. Conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale, un certain nombre d'activités ont été organisées ou le sont encore. Elles ont été organisées de telle sorte qu'elles puissent encourager des efforts pratiques et planifiés pour la paix en offrant toute une série de possibilités de réfléchir sérieusement aux et impératifs de la paix et aux dimensions multiples. Un comité national de coordination, sous la présidence du Ministère des affaires étrangères, a été mis en place pour commémorer l'Année internationale de la paix d'une façon qui sied à ses nobles objectifs. Parmi les activités de l'Année internationale de la paix qui ont déjà eu lieu, l'on compte des déclarations politiques relatives à l'Année internationale de la paix, faites par le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères et largement reprises par les émissions de radio et de télévision et par la presse écrite; un timbre-poste commémoratif de l'Année internationale de la paix a été émis le 16 septembre de cette année, Jour international de la paix; de même, une pièce de monnaie commémorative de l'Année internationale de la paix sera frappée demain, 24 octobre, Journée des Nations Unies; des séminaires, conférences, réunions et colloques et des concours de dessins sur le thème de l'Année internationale de la paix ont également été organisés avec succès. Je mentionnerai aussi la participation très attendue du Népal à la première course à pied autour du monde, qui sera couronnée par l'embrassement de la flamme éternelle de la paix à l'aide de la torche de la paix de la première course à pied à Lumbini, berceau du Bouddha, prince de la paix. De la même manière, je voudrais rappeler que la torche de la paix allumée par S. M. le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev au mois d'août 1986 a été portée par une expédition internationale jusqu'au sommet de l'Everest, point culminant de la

M. Rana (Népal)

Terre, et rejoindra dans quelques jours la flamme de la première course à pied autour du monde qui est partie des jardins des Nations Unies.

Enumérer simplement quelques unes des activités principales relatives à la célébration de l'Année internationale de la paix au Népal ne suffit peut-être pas à souligner l'engagement profond de mon pays et sa contribution à la cause de la paix. Je saisis donc cette occasion pour dire combien je suis satisfait que les activités de l'Année internationale de la paix aient permis que le rapport qui existe entre la paix et le développement ait retenu une attention particulière. C'est à cette prise de conscience que doit être lié l'élément pivot de la proposition du Népal de déclarer sa zone, zone de paix. De même, dans une année où la paix n'a pas vraiment régné en Asie occidentale, le Népal est honoré d'avoir contribué, aussi modestement que ce soit, à la prévention d'un conflit israélo-arabe majeur au Liban, grâce à sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Ouvrer pour la paix, cependant, nous en sommes conscients, est un processus continu. Nous nous félicitons, par conséquent, de la décision du Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur la préparation à vivre dans la paix afin d'identifier les activités susceptibles de promouvoir la paix. Le Népal, pour sa part, comme toujours, est prêt à coopérer avec ce groupe d'experts ou tout autre organe à la promotion de la paix. A ce titre, il est heureux d'être coauteur du projet de résolution A/41/L.9 sur l'Année internationale de la paix.

En conclusion, ma délégation propose que les Nations Unies créent une médaille de la paix qui serait décernée tous les ans à des individus ou à des organisations, y compris des organisations non gouvernementales, qui l'auraient méritée pour avoir contribué à la promotion de la paix. A notre avis, cette initiative serait une conclusion concrète, visible, de la célébration de l'Année internationale de la paix et son symbole annuel tangible.

Mlle ABRAHAMS VEITIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : En premier lieu, je voudrais, au nom du Gouvernement du Venezuela, féliciter la République soeur de Costa Rica, pays largement engagé sur la voie de la démocratie, d'avoir pris l'initiative de proposer l'inscription de la question de l'Année internationale de la paix à l'ordre du jour de la présente session.

L'examen de cette question a permis de développer un échange d'idées entre les Membres de l'Organisation et aidé la communauté internationale à prendre conscience

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

de la nécessité de parvenir à la paix et de la maintenir. Je voudrais signaler que le Venezuela est satisfait à double titre de l'initiative du Costa Rica, en premier lieu, parce que mon pays est aussi un pays démocratique à vocation pacifiste constante et, en second lieu, parce que cette initiative émane d'un pays latino-américain.

Qu'il me soit permis également de m'adresser à cette instance à l'occasion de la commémoration, le 24 octobre, de l'Année internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/16 du 16 novembre 1982. La résolution précitée invitait tous les Etats, tous les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, éducatives, scientifiques, culturelles et de recherche ainsi que les moyens de communication sociale à collaborer avec le Secrétaire général pour remplir les objectifs de l'Année. De même, cette résolution priait le Secrétaire général de veiller à ce qu'il fût fait largement écho de la proclamation de l'Année internationale de la paix.

De même, lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, la résolution 40/10 priait le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante et unième session, sur l'exécution du Programme de l'Année internationale de la paix. Cette demande fut également incluse dans la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, publiée avec la résolution 40/11 du 31 novembre 1985.

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

Le 1er janvier 1986, dans un message de nouvel an adressé à l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a dit :

"Cette journée marque le début non seulement d'une année nouvelle, mais aussi d'une année toute particulière : l'Année internationale de la paix. Cette année fournit aux Etats Membres, aux organisations non gouvernementales, aux institutions académiques et autres le privilège d'aborder de front les problèmes et les perspectives de la paix."

Il a ajouté :

"L'Année internationale de la paix peut être un jalon très précieux pour encourager les études et la détermination nécessaires pour réduire l'éventualité d'une guerre."

En outre, le Secrétaire général, qui a été désigné par acclamation pour un deuxième mandat, a déclaré, entre autres, devant l'Assemblée générale :

"De nouvelles occasions s'offrent à nous de limiter considérablement la menace nucléaire, de travailler de concert à écarter les dangers mortels provoqués par le terrorisme et le trafic des drogues, de renoncer à un dialogue international constructif sur les questions d'un grand intérêt pour tous les pays et de renforcer cette organisation pour qu'elle puisse contribuer pleinement à la construction d'un monde pacifique." (A/41/PV.33, p. 12)

Lors de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies, le Président du Venezuela, M. Lusinchi, a déclaré à l'Assemblée :

"Le Venezuela participe à cette session de l'Assemblée générale dans un esprit renforcé de paix, de justice et de compréhension entre les peuples du monde, le même esprit que celui qui l'inspirait lors de la signature, avec 50 autres Etats, de la Charte de San Francisco, dans des circonstances sans précédent dans l'histoire universelle." (A/40/PV.14, p. 3)

Il a poursuivi en faisant part de l'attachement du Venezuela à la paix en Amérique latine et dans le monde entier, de la promotion de la démocratie, de la liberté, du bien-être et de la défense des droits de l'homme.

Pour sa part, le Ministre des relations extérieures de mon pays, M. Consalvi, a déclaré devant l'Assemblée, le 29 septembre dernier, ce qui suit :

"Nous parlons d'une paix qui repose sur les principes d'une éthique profondément humaniste, sur les valeurs de la tolérance, du dialogue et de la

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

coopération internationale. C'est ainsi que nous concevons la mission de l'Organisation des Nations Unies : un effort constamment renouvelé pour faire reposer la paix sur des valeurs éthiques, sur des accords librement consentis qui permettent une coexistence libre de toute hégémonie. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une chimère." (A/41/PV.14, p. 46)

Il a conclu sa déclaration par ces mots :

"En cette Année internationale de la paix déclarée par les Nations Unies, nous réaffirmons notre confiance en un avenir prometteur pour tous les peuples du monde. Nous ne cesserons pas de déployer des efforts pour insuffler la paix et le développement et lutterons en faveur de la réalisation de ces objectifs." (Ibid., p. 58-60)

Ainsi se trouvent fermement définis les principes de notre politique extérieure en faveur de la paix et de son maintien.

Nous estimons que la paix a été et reste l'objectif suprême de l'humanité, une aspiration aussi ancienne qu'elle. En tant que pays démocratique, le Venezuela considère que le dialogue est la voie qui conduit à la paix. La paix, c'est le dialogue. Il est par conséquent indispensable, si l'on veut atteindre la paix, de réunir les conditions propices au dialogue.

Il n'y aura de paix que lorsque chaque être humain sera prêt à partager et à comprendre, donc réunir les conditions de la paix revient à enseigner la solidarité. Le reste viendra par surcroît.

Je voudrais maintenant parler du programme élaboré par le Comité national de coordination de l'Année internationale de la paix, qui a été créé au Venezuela en réponse à l'invitation adressée par les Nations Unies, contenue dans le document A/41/583, au titre du point 21 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce comité, créé par le Président de la République du Venezuela par décret No 966 en date du 8 janvier 1986, est dirigé par le Ministre des relations extérieures, qui le préside, les ministères de l'éducation, de la jeunesse, de l'Etat pour la culture, le Président de l'Académie nationale des sciences politiques et sociales, le Président de l'Institut autonome de la bibliothèque nationale et des services de bibliothèques, le chef du Bureau central d'information et le Président de la Fondation latino-américaine pour les droits de l'homme et le développement social.

Le Comité a pour tâche de concevoir, de coordonner et de développer les activités entreprises dans le cadre de la célébration par le Venezuela de l'Année internationale de la paix.

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

Stimuler les institutions scolaires, culturelles et académiques, ainsi que les moyens de communication sociale en vue de promouvoir la paix, la sécurité internationale et la coopération sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies constitue l'un des objectifs de ce programme. Il vise également à mieux informer le peuple vénézuélien des activités de développement des Nations Unies en la matière et de l'appui de l'Organisation à ces activités.

Parmi les différentes activités interinstitutionnelles qui s'inscrivent dans le cadre du Programme national de coordination pour l'Année internationale de la paix, signalons l'inclusion dans les programmes scolaires, du primaire au secondaire, d'une façon permanente et bien précise, de leçons sur les buts des Nations Unies en matière de paix et de coopération internationale. La création du Conseil national de la famille pour la paix fait partie des diverses activités relevant du Ministère de la jeunesse.

Quant au Ministère des relations extérieures, sa participation au Programme se module de la façon suivante :

Premièrement, lancement d'une campagne d'information sur la lutte contre l'apartheid; deuxièmement, invitation adressée à Winnie Mandela et à l'archevêque Desmond Tutu pour qu'ils se rendent au Venezuela; troisièmement, publication d'un numéro spécial de la revue "Analyse" de l'Institut des affaires internationales, s'inspirant des documents élaborés par le Groupe de Contadora; quatrièmement, information sur les conférences organisées par l'Institut des affaires internationales dans le cadre de l'Année internationale de la paix.

Je voudrais à ce propos rendre hommage au Bureau central de l'information pour le travail de diffusion qu'il a accompli par l'intermédiaire des stations de radio et de télévision de l'Etat vénézuélien et de la presse écrite.

Je voudrais maintenant revenir brièvement sur le rapport du Secrétaire général, qui figure dans le document A/41/586, et dont l'objectif est d'informer les Etats Membres des mesures adoptées par le Secrétaire général, les organismes subsidiaires et les organisations du système des Nations Unies, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux. Ce même document nous fournit des renseignements sur les activités entreprises dans le domaine des sciences, des beaux arts et des médias.

Il convient de souligner les efforts déployés par le Secrétariat et les institutions du système des Nations Unies pour mettre en oeuvre les objectifs fixés

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

pour la célébration de l'Année internationale de la paix. Le Secrétaire général y a fait référence à maintes reprises, en intervenant dans diverses institutions internationales, notamment lors du Séminaire organisé à Rome, les 4 et 5 juillet dernier. Cette réunion consultative avait pour objectif un échange d'informations sur les activités des commissions nationales et l'examen de la préparation du rapport du Secrétaire général, qui a été présenté durant le débat sur l'Année internationale de la paix et qui est actuellement à l'examen. Le Venezuela figure parmi les 44 Etats Membres qui ont participé à ce séminaire.

D'autre part, le Secrétaire général souligne très nettement dans son rapport que, en dépit de contraintes financières graves que connaît à l'heure actuelle l'Organisation, la coopération instaurée précédemment avec le Secrétariat sera maintenue. Il souligne également l'importance que revêt l'organisation de conférences du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, ainsi que des différents activités du Centre d'information des Nations Unies, des bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), institutions qui ont beaucoup oeuvré en faveur de l'Année internationale de la paix.

Nous nous félicitons de la commémoration, demain, de cette Année et que des réunions sur ce thème soient prévues à New York et à Genève. Nous estimons que ces activités liées à l'Année internationale de la paix doivent aller au-delà de l'Année internationale et doivent être, dans la mesure du possible, incorporées aux plans nationaux, à moyen et à long terme, des différents pays, en donnant la priorité qui leur revient à la promotion, à la défense et au maintien de la paix.

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

Ma délégation estime qu'il convient de rappeler que le Conseil de sécurité, dont mon pays est membre actuellement, a tenu une réunion le 17 janvier dernier, au cours de laquelle le Président a fait une déclaration importante (document S/17745) selon laquelle les membres du Conseil ont ratifié leur adhésion à la Charte des Nations Unies, qui a investi le Conseil de la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, et affirmé que la mise en route de l'Année internationale de la paix devrait encourager les membres du Conseil à accroître l'efficacité de cet organe dans l'exécution de sa tâche fondamentale, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous nous réjouissons également de l'approbation de différentes résolutions élaborées au sein du Conseil économique et social en mai 1986 ainsi que d'une déclaration du Comité de l'information, de la même année. A cet égard, il convient de signaler que, comme le sujet le mérite, toutes les résolutions, décisions et déclarations concernant l'Année internationale de la paix ont été adoptées par consensus.

Nous espérons que le contenu des documents précités pourra être mis en pratique, ce qui contribuerait à réaliser pleinement les objectifs de l'Année, concrétisant ainsi les aspirations exprimées par la communauté internationale.

La délégation du Venezuela constate avec préoccupation que, selon le rapport du Secrétaire général, à la date du 10 septembre, 55 Etats seulement - un tiers environ des Etats qui composent l'Organisation - avaient répondu à sa note verbale par laquelle il demandait aux Etats de fournir des renseignements sur leurs programmes nationaux. De cette tribune, nous lançons un appel aux délégations pour qu'elles renforcent leur collaboration avec le Secrétariat dans ce domaine. Nous estimons que l'appui qu'ils seront en mesure de fournir serait très utile pour la mise en route des plans de coopération internationale destinés à réaliser et à maintenir la paix.

Par ailleurs, l'appui que les Etats fournissent à leurs programmes nationaux respectifs se traduira en une prise de conscience universelle, propice à un changement d'attitude, pour que la paix puisse être comprise comme une valeur de la société contemporaine, dont hériteront les générations à venir.

Mon pays est également préoccupé par le fait que, toujours selon le rapport du Secrétaire général, 61 gouvernements seulement - soit 38 p. 100 - l'ont informé de la constitution de comités nationaux de coordination dans leurs pays respectifs.

Mlle Abrahams Veitia (Venezuela)

Pour terminer, le Venezuela s'engage à contribuer activement, comme il l'a toujours fait, au renforcement de la paix dans le monde, et c'est la raison pour laquelle il a l'intention de se porter coauteur du projet de résolution A/41/L.9.

M. FLORIN (République démocratique allemande) (interprétation du russe) : La République démocratique allemande et ses citoyens se sont félicités de la décision des Nations Unies de proclamer 1986 "Année internationale de la paix". L'Année devrait entraîner la mobilisation de millions de gens dans le monde entier pour la défense de la sécurité internationale et d'une paix durable, et l'occasion de lancer un appel aux dirigeants politiques pour qu'ils agissent en conséquence.

L'Assemblée se rappellera que la République démocratique allemande, comme les Nations Unies, a été créée à la suite de la lutte des peuples contre le fascisme et la guerre. Plus jamais la guerre ne doit venir du sol allemand; seule la paix doit en émaner. Voilà l'objectif et l'essence de la politique de mon pays. Notre politique pacifique est régie par le caractère du régime socialiste en vigueur dans notre société, et dont le principal souci est le bien-être de la classe laborieuse.

C'est à bon droit que nous pouvons dire que, en fait, tout le peuple de la République démocratique allemande appartient au front de la paix et de la vie, qui englobe tous les continents, tous les pays du monde, toutes les classes et toutes les couches sociales, tous les courants idéologiques et politiques, toutes les générations, hommes et femmes, où ils se trouvent réunis en une coalition mondiale toujours plus forte de réalisme politique et de raison humaine.

L'humanité est parvenue à une nouvelle étape de son développement, extrêmement complexe et d'une importance cruciale. Comme cela figure dans la lettre en date du 5 août 1986 adressée au Secrétaire général des Nations Unies par les ministres des affaires étrangères des pays socialistes, l'humanité se trouve devant une alternative historique : "Se laisser glisser vers l'affrontement et la course aux armements jusqu'à l'abîme de l'autodestruction nucléaire, ou bien adapter sa philosophie et ses actes aux réalités de l'ère nucléaire et spatiale et restructurer les relations internationales sur la base d'une coopération réciproque et d'une compréhension mutuelle en vue de sauvegarder la paix".

Au cours de cette Année internationale de la paix, et au cours de la présente session de l'Assemblée générale, de nombreux pays ont répondu par des initiatives concrètes à cette question cruciale : comment vivre pour survivre. Je

M. Florin (RDA)

voudrais rappeler les mesures et les propositions globales présentées par l'Union soviétique et les autres Etats socialistes au sujet de la non-extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et du désarmement sur terre, notamment le programme destiné à débarrasser le monde de l'arme nucléaire d'ici à l'an 2000, le programme de réduction des forces armées et des armements classiques, et l'initiative de création d'un système global de paix et de sécurité internationales.

Des dispositions très claires concernant l'avenir pacifique de l'humanité figurent dans la Déclaration de Mexico des six chefs d'Etat ou de gouvernement et dans la déclaration politique publiée à l'issue de la rencontre au sommet des pays non alignés à Harare. Il y a lieu de se féliciter de certains faits positifs, tels que la prorogation à plusieurs reprises du moratoire unilatéral de l'Union soviétique sur les essais nucléaires, les résultats positifs de la Conférence de Stockholm, la signature de conventions visant à garantir le développement, en toute sécurité, de l'énergie nucléaire, les progrès des négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et les résultats de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques). Tous ces faits montrent le rôle extrêmement positif que peut jouer la diplomatie multilatérale dans la création d'une nouvelle philosophie politique. A cet égard, je voudrais souligner le rôle joué par les Nations Unies en tant qu'instance de raison collective et de la volonté de la communauté internationale, et de centre unique où les actions des Etats peuvent s'harmoniser, au nom d'objectifs humanitaires. C'est pourquoi il importe de renforcer les Nations Unies par tous les moyens et d'accroître leur influence sur le plan international.

Dans les conditions actuelles, il convient d'accorder une importance particulière aux propositions de portée considérable présentées par l'Union soviétique à Reykjavik, propositions qui ont été appuyées par les Etats membres du Pacte de Varsovie au cours de la réunion récente à Bucarest de leurs ministres des affaires étrangères. Comme le déclare le communiqué publié à l'issue de cette réunion, la mise en oeuvre de ces propositions "permettrait, en un bref laps de temps, d'améliorer radicalement les affaires internationales, de renforcer de manière décisive la lutte en faveur du désarmement, d'écartier la menace de guerre nucléaire et de s'acheminer vers un monde sans armes nucléaires".

M. Florin (RDA)

Regrettons que ces propositions n'aient pas été acceptées par l'autre partie.

La position de la République démocratique allemande est la suivante : contre l'affrontement, pour la coopération; contre une sécurité qui oppose; pour une sécurité qui unit; contre des solutions militaires; pour des solutions politiques fondées sur la négociation; contre la rupture des accords existants, pour leur maintien, leur strict respect et leur renforcement; contre l'aspiration à la supériorité militaire; pour l'équilibre militaire et stratégique au niveau le plus bas possible, en se fondant sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Tels sont pour nous les paramètres du mode de pensée et d'action à l'ère nucléaire et spatiale.

A l'instar de l'immense majorité des Etats, nous estimons que la première chose à faire, dans la lutte pour la paix, c'est interrompre immédiatement les préparatifs de la "guerre des étoiles" et toutes les activités visant la militarisation de l'espace, qui augmentent le danger de guerre nucléaire, et mettre fin à tous les essais nucléaires. La situation actuelle exige que nous fassions preuve de réalisme, que nous soyons conscients de nos responsabilités et que nous abordions de manière constructive les problèmes vitaux auxquels l'humanité est confrontée.

De l'avis des pays socialistes, il faut, premièrement, poursuivre activement le dialogue, s'efforcer d'arrêter la course aux armements nucléaires et mettre en place un système global de paix et de sécurité internationales; deuxièmement, faire en sorte que tous les Etats, grands et petits, indépendamment de leur système social, conjuguent leurs efforts pour faire cesser la course aux armements sur la Terre et empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique.

Comme les autres Etats du Pacte de Varsovie, la République démocratique allemande est résolue à poursuivre et à intensifier sa politique de dialogue avec les autres Etats afin de renforcer la confiance et la compréhension mutuelle pour arriver à des accords précis en matière de désarmement et de maintien de la paix.

La République démocratique allemande appuie à cet égard tous les efforts visant la conclusion, aussi rapidement que possible, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, d'un accord sur l'élimination des missiles à moyenne portée en Europe. Comme par le passé, la République démocratique allemande poursuivra sa politique constructive tendant à créer des zones exemptes d'armes chimiques en Europe ainsi qu'un corridor dénucléarisé en Europe centrale. A ce propos,

M. Florin (RDA)

j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur un événement important survenu ces jours derniers. Le parti au pouvoir en République démocratique allemande - le Parti socialiste unifié d'Allemagne - et le Parti social démocrate de la République fédérale d'Allemagne se sont mis d'accord sur les principes devant gouverner la création d'un corridor dénucléarisé en Europe centrale. Ces principes prévoient la création de ce corridor le long de la ligne de démarcation entre les Etats du Pacte de Varsovie et les Etats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le document en question est un appel lancé à tous les gouvernements, de l'Est et de l'Ouest, qui ont des forces armées dans le corridor projeté, afin qu'ils entament dès que possible des négociations en vue de la création de ce corridor dénucléarisé. Je tiens à confirmer aujourd'hui que la RDA est prête à inclure tout son territoire dans cette zone exempte d'armes nucléaires.

Le 1er septembre 1986 - Journée internationale de la paix - le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié allemand et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, a reçu de la délégation du Mouvement des partisans de la paix de la RDA un rapport sur la paix intitulé "La République démocratique allemande et l'Année internationale de la paix" décrivant l'éventail des activités entreprises par des millions de nos citoyens pendant l'Année.

L'initiative des Nations Unies de proclamer l'Année internationale de la paix a reçu un très vaste écho dans mon pays, au sein du gouvernement comme parmi les travailleurs et dans chaque famille. On voit dans l'Année internationale de la paix autre chose qu'une simple proclamation : c'est une occasion, un devoir, un stimulant qui nous incite à oeuvrer avec plus d'énergie encore au maintien et au renforcement de la paix. Les activités du mouvement pour la paix en République démocratique allemande se manifestent par des réunions, des débats, des manifestations, des rencontres avec des écrivains, des expositions d'affiches, des fêtes de la solidarité, des discussions avec des savants, des artistes et des intellectuels. Il y a aussi des services religieux pour la paix, des manifestations sportives et musicales ainsi que de nombreuses autres initiatives extrêmement importantes.

La République démocratique allemande a fourni des informations sur ses activités nationales dans une lettre adressée au Secrétaire général des Nations Unies et comme reflétée dans le rapport de ce dernier (A/41/586). Ma

M. Florin (RDA)

délégation, quant à elle, aimerait souligner la nécessité d'établir le bilan de cette année très importante, lequel bilan pourrait faire l'objet d'un rapport additionnel à présenter à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La République démocratique allemande se félicite de l'idée d'adopter un plan d'action pour la paix jusqu'à l'an 2000. Cette initiative tout à fait opportune contribuerait à la promotion des nobles objectifs de l'Année internationale de la paix ainsi qu'aux diverses activités entreprises à cette occasion sous les auspices des Nations Unies.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans le message qu'il a adressé le 30 janvier 1986 au Conseil de la paix de la République démocratique allemande à l'occasion du commencement de l'Année internationale de la paix, a dit notamment :

"Il faut faire encore davantage d'efforts afin d'écarter de l'humanité la menace d'une catastrophe nucléaire.

M. Florin (RDA)

Il est d'autant plus important de poursuivre ces objectifs en cette Année internationale de la paix que la paix elle-même est encore loin d'être assurée. Le bien-être et la survie même de l'humanité dans les années à venir dépendront dans une grande mesure de ce que nous faisons maintenant. Les possibilités que recèle cette Année internationale de la paix doivent être pleinement exploitées."

J'assure l'Assemblée que cela coïncide avec la volonté inflexible des citoyens de la République démocratique allemande.

M. RODRIGUEZ (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : La Colombie, fidèle à sa tradition politique qui accorde son appui à toutes les entreprises de paix prévues et organisées par l'Organisation des Nations Unies, a approuvé avec enthousiasme et optimisme la résolution qui a proclamé 1986 Année internationale de la paix.

Notre gouvernement et notre peuple ont suivi avec intérêt et espoir tous les efforts que les Nations Unies ont réalisés pour encourager des activités intenses dans la défense de la paix dans toutes les régions du monde.

Le rapport du Secrétaire général, qui figure dans le document A/41/586, montre clairement que les programmes de paix ont été conduits avec succès dans le monde entier, ralliant la participation des gouvernements et de nombreuses organisations non gouvernementales, de personnalités du monde des sciences et des arts, des organisations de femmes, de jeunes, d'enfants, de partis politiques, de parlementaires, d'intellectuels, d'écrivains, de musiciens, de peintres, d'églises et de sportifs.

Le thème de la paix a figuré dans toutes les réunions internationales de caractère politique, syndical, religieux, scientifique et culturel. De nombreux livres importants ont été publiés, de nombreux périodiques et un grand nombre de revues ont été édités, des disques ont été gravés, des timbres postaux ont été issus, d'innombrables discours ont été prononcés et bien d'autres conférences organisées.

Les activités déployées par le Secrétaire général et par le Secrétariat exécutif de l'Année internationale de la paix pour mener à bien cette grande tâche, méritent les éloges sans réserves de tous les gouvernements et de tous les peuples du monde qui sont représentés ici. Il faut également signaler la part personnelle

M. Rodriguez (Colombie)

qu'a prise M. Javier Pérez de Cuéllar, avec toute son autorité de dirigeant universel, pour chercher à nouer des dialogues pacificateurs dans toutes les régions affectées par des conflits.

Il ne fait aucun doute que toutes ces activités ont contribué à faire résolument acheminer cette Année internationale de la paix vers une prise de conscience universelle de la paix et cela est déjà suffisant pour dire que cette bataille des Nations Unies a été gagnée et qu'elle a été utile pour toute l'humanité. De même, l'engagement suprême d'éviter une guerre mondiale a été tenu.

L'année 1986 va s'achever sans cataclysme nucléaire, ce qui signifie une année de survie de plus pour l'humanité et l'ouverture de nouvelles possibilités et de nouvelles occasions pour éviter l'affrontement atomique.

La Colombie estime qu'elle a rempli ses devoirs envers la communauté internationale, non seulement par sa participation décidée aux tâches des Nations Unies mais également parce que le conflit international le plus proche de notre territoire, celui de l'Amérique centrale, a vu la Colombie qui a été le fondateur et qui fait partie du Groupe de Contadora, jouer un rôle décisif aux côtés du Mexique, du Venezuela et de Panama pour défendre la paix dans la région, avec la collaboration vaillante du Groupe d'appui formé par l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Pérou.

Mais s'il est certain que, sous la digne bannière des Nations Unies, nous avons tous travaillé dans le monde pour la paix, il est vrai aussi que les résultats définitifs ne sont pas tous satisfaisants car, même si la guerre mondiale a pu être évitée, des guerres locales se poursuivent dans d'importantes régions du monde et aucun des conflits existants au début de l'Année internationale de la paix n'a pu être réglé alors que nous entrons dans son dernier trimestre. Là où elle sévissait il y a un an, la guerre sévit toujours; là où le feu brûlait, il brûle encore; là où il y avait danger, danger toujours il y a.*

De l'avis de la Colombie, cette réalité ne se modifie pas favorablement car sur toute l'humanité pèse lourdement la situation de sous-développement qui affecte la majorité des pays du monde, membres de l'Organisation, la pauvreté, la misère et le retard apportent à la vie humaine douleur, angoisse et désespoir incompatibles avec la tranquillité et la paix. Lorsque l'on examine l'ampleur des problèmes

* M. Thompson (Fidji), vice-président, assume la présidence.

M. Rodriguez (Colombie)

sociaux du monde sous-développé, qui s'accroissent à un rythme accéléré et si on les confronte aux ressources nettes dont on dispose pour les résoudre, on en vient à penser qu'ils sont aussi graves que la menace nucléaire et ils le sont peut-être.

Le Président de la Colombie, M. Barco Vargas, lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée, le 1er octobre, a parlé de la paix, la mettant directement en rapport avec le développement et il a rappelé au monde que la pauvreté absolue, comprise comme l'incapacité de subvenir par ses revenus à chacun des besoins les plus élémentaires de la vie : l'alimentation, la santé et l'éducation, est un problème qui touche également les pays d'Amérique latine. Notre Président a cité plusieurs exemples pour montrer que le problème se retrouve dans tous les pays du monde sous-développé et qu'il est source de violence et de guerre, et pour demander la collaboration économique de toutes les nations, notamment celles du monde industrialisé, en tant que façon concrète de lutter pour la paix.

Le Président de la Colombie, M. Barco Vargas, a déclaré devant cette Assemblée :

"L'importance des sommes que les Etats consacrent à la mise au point de nouvelles technologies d'annihilation et à la fabrication d'instruments de mort et de destruction remplit de terreur même les esprits les plus forts. Les ressources utilisées à cette fin pourraient servir à soulager les souffrances de l'humanité dont elles accéléreraient le développement et le progrès. (A/41/PV.8, p. 8/10)

...

La guerre et la paix, le développement, les droits de l'homme, l'utilisation rationnelle de l'espace extra-atmosphérique et des océans sont des questions pour la discussion desquelles les Nations Unies sont la tribune internationale toute désignée de même que pour ce qui est de la conclusion, au moyen de négociations, d'engagements efficaces grâce auxquels il est possible de progresser.

Mais, outre ces problèmes de caractère international, il en existe d'autres, apparemment internes, qui exigent la solidarité de la communauté des nations. Je veux parler de l'écart toujours plus grand entre ceux qui bénéficient des bienfaits de la civilisation et ceux qui en sont fatalement exclus.

M. Rodriguez (Colombie)

Les pauvres, les victimes de la discrimination, les chômeurs, les paysans qui ne peuvent produire ce dont ils ont besoin, les enfants qui meurent chaque jour, victime de la faim ou de maladies qui pourraient être guéris sans que cela ne nécessite un effort considérable, les réfugiés, les Noirs de l'Afrique du Sud, voilà les injustices, les inégalités, de plus en plus intolérables à mesure que passent les jours, sur une planète qui a - véritablement - la possibilité de les vaincre.

On ne peut, séparément, se tirer de situations aussi graves. Ensemble, on peut créer un monde meilleur. L'humanité peut, si elle le veut, bannir à tout jamais la faim, la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Les moyens existent, et la technologie aussi. Ce qui manque, c'est le but, et la détermination d'y parvenir." (A/41/PV.18, p. 11)

Ce qu'a dit le Président de la Colombie autorise notre délégation à demander au Président de cette Assemblée, au Secrétaire général et aux représentants, que la prise de conscience universelle de paix que émane des Nations Unies s'inspire au maximum de l'idée que, des enfants jusqu'aux adultes, tous doivent élever leur voix, partout dans le monde, afin que les pays développés comprennent qu'ils ne pourront atteindre la tranquillité et le bonheur complets et définitifs s'ils n'aident pas le reste du monde à sortir du sous-développement et, au minimum à surmonter le stage de pauvreté absolue dans lequel se trouvent la majorité de ses habitants.

M. Rodriguez (Colombie)

Dans toutes nos activités de paix, nous devons demander à nouveau aux puissances nucléaires et au monde industrialisé de transférer les ressources consacrées à l'armement nucléaire au progrès des pays sous-développés, sans intervenir dans leurs propres voies de développement.

Gabriel Garcia Marquez, écrivain colombien et prix Nobel de littérature, dans un des plus beaux discours écrits et prononcés sur le sujet en cette Année internationale de la paix, a déclaré en août dernier, à Ixtapa, Mexique, que :

"Avec seulement deux sous-marins atomiques Trident, des 25 que le Gouvernement américain se propose de fabriquer, ou avec le même nombre de sous-marins Tifon construits par l'Union soviétique, il serait sans doute possible de réaliser le rêve d'un monde entier alphabétisé. Moyennant le coût de 10 des 15 porte-avions nucléaires Nimitz, dont la construction est prévue d'ici l'an 2000, il serait possible de mettre en place un programme de prévention qui protégerait pendant ces 14 ans plus d'un milliard de personnes contre le paludisme et éviterait la mort de plus de 14 millions d'enfants en Afrique.

Par exemple, pour l'alimentation, l'année dernière, selon les statistiques de la FAO, on estimait à 575 millions de personnes souffraient de la faim. Ces personnes auraient pu recevoir un apport en calories suffisant moyennant le coût de 149 fusées MX des 223 qui seront installées en Europe occidentale; le coût de ces 27 fusées permettrait d'acheter l'équipement agricole nécessaire aux pays pauvres pour atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici les quatre prochaines années."

Bien que les résultats finals obtenus jusqu'à présent ne soient pas très satisfaisants, la délégation de la Colombie exprime sa reconnaissance aux Nations Unies qui ont pleinement tenu leurs promesses et permis, grâce à l'Année internationale de la paix, de mobiliser la lutte pour la paix dans tous les pays du monde. Nous demandons que les mesures prises soient réalisées avec le même enthousiasme et la même intensité. La Colombie a parrainé le projet de résolution présenté par un groupe de pays comprenant notamment les Bahamas, le Bangladesh et le Costa Rica, et figurant dans le document distribué sous la cote A/41/L.19.

La lutte pour le développement semble plus difficile que la lutte pour la paix, mais elle est indispensable car le développement constitue la seule voie sûre

M. Rodriguez (Colombie)

vers la paix. Tout n'est pas perdu pour l'humanité tant que la volonté de lutter subsiste. Voilà le vibrant appel que nous lançons à la communauté internationale. Tant que nous lutterons, il y aura de l'espoir.

M. TERNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : La décision des Nations Unies de faire de 1986 l'Année internationale de la paix a été adoptée en tenant dûment compte des déclarations précédentes sur le renforcement de la sécurité internationale, l'éducation des peuples dans l'esprit de la paix, le droit des peuples à la paix et d'autres décisions progressistes de l'Assemblée générale. Cette décision a été activement appuyée par la RSS de Biélorussie. Les objectifs et les tâches de cette Année et leur orientation humanitaire correspondent entièrement à la politique étrangère de notre pays et aux intérêts des peuples du monde entier. L'inquiétude des peuples et le sens accru des responsabilités de la majorité des Etats quant au destin du monde se traduisent par des mesures adoptées par de nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales pour faire de l'Année de la paix le début d'une décennie de paix sans armes nucléaires, une décennie du désarmement. C'est ainsi que la Biélorussie comprend cette décision de notre organisation.

C'est dans ce sens qu'agit la commission nationale de l'Année internationale de la paix. Cette commission qui réunit les représentants d'organisations politiques et publiques met en oeuvre un vaste plan d'actions pratiques, qui est élaboré compte tenu du Programme des Nations Unies pour l'Année internationale de la paix. L'intention essentielle vise à faire comprendre à tous la teneur et le sens du programme de lutte pour la paix et pour le désarmement, et à les inciter à participer activement à la réalisation de ce programme. Il faut lutter contre la guerre avant qu'elle ne commence : voilà la devise de l'activité qui se déroule dans notre république. Les efforts de la commission et ses mesures sont largement appuyés par la population, par les moyens d'information de masse et par les organisations politiques et publiques. Cela se comprend d'autant mieux que, de par leur histoire héroïque, âpre et sanglante, les Soviétiques, y compris le peuple de Biélorussie, ont toujours lutté activement pour les idéaux de la paix, de la coopération, de l'amitié entre les peuples, qui constituent les acquis les plus nobles de la civilisation.

Dans notre République, on organise au titre de l'Année internationale de la paix diverses manifestations, telles que la Semaine d'action contre la guerre et

M. Ternov (RSS de Biélorussie)

pour la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle a participé le cinquième de la population de Biélorussie; la Semaine d'action pour le désarmement; la Journée des activités syndicales pour la paix. Le 1er septembre, tous les établissements d'enseignement ont dispensé des cours sur la paix. C'est ainsi que, selon la tradition, a commencé l'année scolaire pour des millions d'enfants et d'étudiants soviétiques. Les moyens d'information de masse ont publié le message du Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de ces cours sur la paix.

Une tâche importante de la Commission est la publication d'ouvrages. Des éditions spéciales, des brochures, des affiches sont consacrées à l'Année internationale de la paix et à l'explication de ses objectifs et de ses tâches. On pourra d'ailleurs prendre connaissance de l'une de ces publications qui se trouve dans cette salle sur la table réservée aux documents. Dans notre République, sont organisés des concours de chants, de dessins d'enfants, d'affiches, qui incitent tout le monde à oeuvrer en faveur de la paix. A cet égard, je voudrais dire avec une grande satisfaction que, au cours du XIe concours international de l'affiche qui s'est tenu en Pologne au printemps de cette année, le prix spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la meilleure affiche consacrée à l'Année internationale de la paix a été décerné à des artistes de Biélorussie.

Les manifestations qui se tiennent à l'occasion de l'Année internationale de la paix s'accompagnent d'interventions, de manifestations et de réunions de toutes sortes. Du 30 juillet au 6 août ont eu lieu dans la capitale de Biélorussie, la ville héroïque de Minski, le neuvième cours international des étudiants consacré à l'Année internationale de la paix. Y ont participé les représentants d'associations nationales d'étudiants et d'organisations de jeunesse de près de 100 pays du monde, ainsi que les représentants de nombreuses organisations internationales. La lutte pour la paix, le désarmement, la participation des étudiants à cette lutte, voilà les thèmes dominants de ce forum.

Partageant les objectifs de l'Année internationale de la paix, l'opinion publique de la Biélorussie exige l'élimination de la menace nucléaire et la mise en oeuvre des mesures pratiques propres à conduire à un véritable désarmement et, enfin, le renforcement de la sécurité internationale.

M. Ternov (RSS de Biélorussie)

On se félicite de la recherche de nouveaux moyens qui permettraient de résoudre ces problèmes. On se félicite également des actions et des propositions importantes mises en oeuvre par l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste au cours de l'Année internationale de la paix. Les informations concernant les manifestations qui ont eu lieu en Union soviétique dans ce domaine sont parvenues au Secrétariat des Nations Unies et figurent en partie dans le document A/41/586.

En exprimant son attitude vis-à-vis de l'Année internationale de la paix et en appuyant les objectifs de cette année, la Commission permanente des affaires étrangères du Soviet suprême de Biélorussie a publié, au mois de juillet 1986, une déclaration adressée au Secrétariat des Nations Unies, dans laquelle il est dit notamment :

"Les principales tâches de l'Année internationale de la paix sont de conjuguer les efforts des Etats épris de paix, des peuples et des partis politiques, ainsi que des courants politiques des gens de bonne volonté en ce qui concerne la lutte en faveur de la paix pour libérer l'humanité de la menace de guerre nucléaire et les renforcer grâce à l'autorité des Nations Unies."

Nous pensons qu'il faut intensifier les campagnes qui visent à faire participer des couches importantes de la population au mouvement en faveur de la paix et également adopter des décisions politiques et stimuler les actions concrètes en faveur de la paix.

Comme l'a souligné le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Mikhail Gorbatchev,

"Le mouvement de masse en faveur de la paix a de vastes possibilités qui lui restent à utiliser pour imposer à la politique mondiale un nouveau mode de pensée antibelliqueux, antinucléaire, qui s'inspirerait non pas de l'image qu'on se fait de l'ennemi simulant la confrontation, mais de la nécessité d'efforts communs, afin d'assurer la sécurité internationale."

C'est ainsi que l'Année internationale de la paix joue un rôle positif, mais elle doit mettre en garde contre l'autosatisfaction. Il faut fermement lutter pour la paix en recherchant un objectif bien net. Il faut que la lutte soit le fait de tous, des gouvernements et de tous les citoyens.

Dans la proclamation de l'Année internationale de la paix, il est dit que cette Année internationale de la paix

M. Ternov (RSS de Biélorussie)

"vient à point nommé relancer la réflexion et l'action en faveur de la paix."
(résolution 40/43, annexe)

Il devient évident que de nouvelles approches sont nécessaires dans ce domaine : une nouvelle réflexion politique, une nouvelle philosophie politique, qui rejettent les représentations séculaires concernant l'admissibilité des guerres et des conflits armés. Il ne suffit pas de dire que dans une guerre nucléaire il n'y aura pas de vainqueur. Les réalités de l'ère spatiale et nucléaire sont telles que la civilisation serait totalement détruite par une guerre nucléaire.

Bon nombre d'Etats ont adopté ce nouveau mode de pensée, compte tenu des réalités objectives du monde d'aujourd'hui, dont ils s'inspirent dans leurs mesures et leurs propositions. Cette approche novatrice inspire précisément les initiatives de l'Union soviétique, qui ont eu un vaste écho, de même que les initiatives d'autres Etats de la collectivité socialiste. Il y a là une possibilité de progrès, sur une base conjointe, sur la voie de la réduction et de l'élimination d'ici l'an 2000 des armements nucléaires et des autres types d'armement de destruction massive. L'on doit également interdire les essais des armes nucléaires, empêcher la course aux armements de gagner l'espace et réduire notablement les forces armées ainsi que les armes du type classique.

Si l'on s'engageait sur cette voie, cela permettrait de mettre en oeuvre un système de paix et de sécurité internationales et d'aboutir à un monde sans guerre et sans armes - rêve séculaire de l'humanité. Ce serait parfaitement possible si ceux à qui s'adressent les propositions des Etats socialistes rejetaient les stéréotypes dépassés sur le plan militaire et politique, non pas en paroles mais en actes, et commençaient à agir en faveur du désarmement et du renforcement de la paix. C'est cet esprit qui inspire la déclaration proclamant l'année 1986 Année internationale de la paix, qui affirme la nécessité

"d'exprimer de manière concrète l'aspiration commune de tous les peuples à la paix." (Résolution 40/3, annexe)

Les Etats socialistes, par tous les moyens, contribuent à la réalisation de cette approche dans la pratique. Nous en voulons pour preuve tangible la rencontre des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, tenue sur l'initiative de l'Union soviétique à Reykjavik, même si l'une des parties n'a pas voulu renoncer à la course aux armements dans l'espace et empêché ainsi que cette réunion débouche

M. Ternov (RSS de Biélorussie)

sur des résultats qui étaient à notre portée. Cependant, cette rencontre est un élément important dans la lutte contre la course aux armements, pour l'interdiction et l'élimination de l'arme nucléaire et contre la menace de la guerre nucléaire. Cette rencontre a créé une situation qualitativement nouvelle. L'on a ainsi atteint une nouvelle étape dans la lutte contre l'armement nucléaire, qui doit permettre l'élimination des armes nucléaires.

Notre délégation constate avec satisfaction que plus de 60 pays de tous les continents ont créé des organes nationaux de coordination afin d'organiser dans leurs pays respectifs les manifestations dans le cadre de l'Année internationale de la paix. Tout cela témoigne de leur sérieux face à la tâche historique de maintien de la paix. Par ailleurs, il ne s'agit que d'une partie des Etats Membres des Nations Unies. Nous devons constater avec regret que de nombreux Etats importants du point de vue militaire et certains membres permanents du Conseil de sécurité ne figurent pas sur la liste des Etats qui ont créé ces organes. Cette attitude envers les objectifs de l'Année internationale de la paix, qui figurent d'ailleurs dans la résolution adoptée par consensus, n'a pu que provoquer notre déception et notre inquiétude.

A la rencontre consultative du Secrétaire général des Nations Unies avec les représentants des commissions nationales de l'Année internationale de la paix, qui s'est tenue à Rome cet été, quelques délégations, parmi lesquelles celle de Biélorussie, ont proposé que l'Année internationale de la paix soit un jalon dans l'histoire et que les années qui nous séparent du XXI^e siècle soient proclamées période d'action en faveur de la paix.

Il faut coopérer de manière constructive afin d'atteindre les objectifs de l'Année internationale de la paix et, au-delà de son cadre chronologique, il faut que les Etats agissent de manière à ce que chaque année, nous nous rapprochions de l'idéal de paix. Pour cela, il faut qu'ils adoptent de nouveaux modes de pensée et qu'ils s'abstiennent de mesures contraires à la paix.

Nous notons avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général sur cette question, se termine par la phrase suivante :

"La Journée internationale de la paix permettra de continuer à attirer l'attention sur l'action menée en faveur de la paix, notamment par l'Organisation des Nations Unies." (A/41/586, par. 60)

M. Ternov (RSS de Biélorussie)

Compte tenu de cette question, la délégation de la République populaire de Mongolie, à laquelle s'est associé un groupe de pays, parmi lesquels se trouve la Biélorussie, a proposé un projet de résolution intitulé "Droit des peuples à la paix". Dans ce projet de résolution, il est demandé à tous les Etats et à toutes les organisations internationales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour contribuer à l'application du droit des peuples à la paix et à vivre et travailler dans des conditions de paix et de liberté.

Notre délégation souhaite conserver le Fonds qui a été créé pour l'Année internationale de la paix en tant que fonds bénévole de contributions aux objectifs de la paix. C'est ainsi que nous appuyons la proposition selon laquelle cette activité découlant de l'Année internationale de la paix doit être développée au-delà même du cadre chronologique de cette année. Nous estimons que ces dispositions devraient figurer dans un projet de résolution que l'Assemblée générale adopterait cette année sur cette question.

La délégation de Biélorussie est convaincue que la coopération sincère et sérieuse des Etats, les efforts des Nations Unies en faveur du désarmement et de la sécurité pour tous peuvent et doivent permettre à l'Année internationale de la paix de se transformer en décennie de la paix et, de ce fait, le XXI^e siècle deviendra un siècle de paix. A cette fin, il faut que tous les peuples fassent preuve d'honnêteté et d'un grand sens des responsabilités à l'avenir.

Mme CARRASCO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de Bolivie a parrainé différentes résolutions qui ont conduit à la célébration de l'Année internationale de la paix, parce qu'elle reconnaît que l'objectif primordial des Nations Unies est la paix, et que l'idéal commun de tous les peuples est de parvenir à la paix.

Nous avons lu avec un intérêt tout particulier le rapport du Secrétaire général (A/41/586) sur l'exécution du Programme de l'Année internationale de la paix. On y apprend que, par le biais de diverses mesures prises par des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des institutions privées et des personnalités du monde intellectuel et universitaire, l'on a identifié les obstacles à la paix et établi une relation claire entre la paix et le développement, la paix et le désarmement, la paix et les droits de l'homme. L'un des chapitres les plus importants de la recherche qui a été entreprise est sans aucun doute celui qui concerne la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

Il n'y a pas de sujet plus important et plus lié au destin de l'humanité que celui de la paix. A cet égard, la délégation de Bolivie ne peut cacher sa préoccupation devant le peu d'intérêt qu'a suscité la célébration de l'Année internationale de la paix dans certains pays. Au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général, on relève que 55 Etats seulement ont fourni des renseignements sur les programmes des activités mises en place en vue de la célébration de l'Année. Par contre, des organisations non gouvernementales, à qui nous souhaitons exprimer notre reconnaissance, ont mené à bien un grand nombre d'activités, témoignant ainsi du désir des peuples d'encourager et de promouvoir la cause de la paix. Au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général, l'on note que 61 Etats au total ont informé le Secrétaire général de la création de comités ou de mécanismes nationaux de coordination pour l'Année internationale de la paix, conformément aux principes directeurs de l'Assemblée générale.

Il est vrai qu'un grand nombre de gouvernements ont parlé de l'Année internationale de la paix et renouvelé leur adhésion à la cause de la paix par des messages extraits de déclarations occasionnelles. Une telle attitude est souhaitable mais elle n'est pas suffisante. L'édification de la paix est une tâche ardue et de longue haleine, qui nécessite l'appui résolu et continu des gouvernements.

Mme Carrasco (Bolivie)

L'opinion publique internationale s'étonne que l'Organisation des Nations Unies ait dû proclamer une année spéciale consacrée à la paix, alors que la recherche de la paix est la raison d'être de notre organisation. Point ne devrait être besoin de célébrer une année internationale de la paix. Néanmoins, comme 1986 avait été proclamée Année internationale de la paix, les gouvernements auraient dû saisir cette occasion pour manifester concrètement leur volonté de servir la paix.

Alors que 1986 touche à sa fin, l'humanité, plus que jamais, est déconcertée par le manque de sensibilité de ses dirigeants face à un monde agité de conflits et dangeureusement divisé en blocs idéologiques qui devraient s'employer à mener à bien des négociations appropriées pour éviter de mettre la paix en danger.

Je voudrais rappeler ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de Bolivie au cours du débat général :

"La République de Bolivie appuie fermement toutes les initiatives de désarmement visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle invite instamment les puissances mondiales à s'efforcer de maintenir le dialogue et à faire preuve de sagesse pour arriver au désarmement général et complet, soumis à un contrôle international efficace. La Bolivie appuie en outre le renforcement d'un nouvel ordre international pour la paix et le bien-être de tous les peuples du monde, dont l'objectif de justice internationale serait un objectif réalisable et non pas une utopie." (A/41/PV.12, p. 52)

Les sommes considérables qui continuent d'être dépensées au profit de la folle course aux armements ne parlent pas en faveur de ceux qui tiennent le destin de l'humanité entre leurs mains. Dans le même temps, la misère et la faim continuent d'assaillir une fraction importante de la population mondiale.

Alors que l'homme s'enorgueillit de ses conquêtes scientifiques et technologiques, nous continuons, presque arrivés à la fin du XXe siècle, de souffrir de maux qui devraient appartenir au passé.

Ce tableau est encore plus sombre si l'on considère que les tendances actuelles ne portent pas à résoudre les problèmes mais plutôt à les aggraver. Malgré tous les progrès que la société a faits, nous continuons d'assister au spectacle déplorable de sociétés qui refusent à l'homme le droit d'être libre. Les droits de l'homme sont violés au nez et à la barbe de la communauté internationale, mettant à l'épreuve sa tolérance et démontrant qu'elle est incapable de sanctionner

Mme Carrasco (Bolivie)

ceux qui violent les droits de l'homme. Notre organisation, depuis sa création, a débattu des questions relatives aux pratiques qui refusent à l'homme sa dignité. L'apartheid et d'autres formes odieuses de discrimination raciale persistent tout simplement parce que les condamnations rhétoriques n'ont jamais été accompagnées d'une détermination sincère d'y mettre fin. Cet état de chose ne peut durer sans faire courir aux hommes le risque de s'auto-extermier, qui résulterait d'une guerre finale et générale.

La délégation bolivienne persiste à penser que l'Année internationale de la paix, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans les conclusions de son rapport, a fait apparaître des tendances positives qui pourraient encourager et accroître la coopération internationale. Même si l'Année internationale de la paix aurait pu servir mieux encore la cause de la paix et de la compréhension internationales, elle a tout de même eu un certain impact qui, aussi modeste soit-il, est néanmoins utile.

Pour la délégation de Bolivie, une condition préalable à l'instauration de la paix est le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons sincèrement que si nous devons utiliser les mécanismes prévus par la Charte, mettre en application le système de sécurité collective dont l'Organisation des Nations Unies est pourvue, utiliser tout le potentiel de l'Organisation, nous pourrions nous acheminer à grands pas et avec confiance vers un avenir meilleur.

Mme Carrasco (Bolivie)

Aussi la délégation de la Bolivie juge-t-elle nécessaire de promouvoir constamment la paix. A cette fin, il convient de maintenir et de renforcer les contacts avec les organisations non gouvernementales et avec toutes les institutions concernées par la cause de la paix, de façon à lancer de nouveaux programmes en vue d'une prise de conscience internationale et d'une mobilisation des ressources humaines.

Il est également important que les centres d'information des Nations Unies, ainsi que les moyens de diffusion dont disposent les pays, continuent de mettre en oeuvre des programmes visant à mieux faire connaître les objectifs de l'Organisation en matière de maintien de la paix et d'harmonie internationales. Car, en fin de compte, notre organisation est une organisation de peuples unis qui veulent préserver les générations futures du fléau de la guerre.

La délégation de la Bolivie souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport et pour ce qu'il a fait en faveur de l'application du Programme de l'Année internationale de la paix. Nous lui demandons de bien vouloir transmettre au secrétariat de l'Année internationale de la paix nos remerciements pour le travail dont il s'est acquitté.

En conclusion, je voudrais souligner les activités déployées par mon gouvernement dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la paix, qui a créé une commission spéciale présidée par le Sous-Secrétaire aux affaires étrangères et composée de membres d'organisations d'Etats et d'institutions non gouvernementales. Cette commission a mis au point un vaste programme d'activités, qui ont eu lieu dans différentes villes de la République. Je ne les citerai pas, puisqu'elles ont déjà été évoquées.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : L'année 1986, proclamée Année internationale de la paix, revêt une importance toute particulière si l'on considère la mobilisation des actes et des efforts qu'elle a suscités chez toutes les forces éprises de paix pour arrêter la course aux armements et assurer le désarmement. Puisqu'on célèbre aujourd'hui l'Année internationale de la paix, tous les peuples sont appelés, avec les Nations Unies, à consentir des efforts résolus pour défendre la paix et l'avenir de l'humanité. Ma délégation a, quant à elle, pris soigneusement connaissance du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme de l'Année internationale de la paix.

M. Nyamdoo (Mongolie)

Sans vouloir anticiper sur le bilan de cette année, j'aimerais cependant souligner que de nombreux Etats, des organisations et diverses personnalités ont participé activement à la mise en oeuvre du programme de l'Année internationale de la paix. Il apparaît à la lecture du rapport que la lutte pour la paix est devenue le souci principal de l'humanité tout entière. Les conclusions et propositions contenues dans le rapport appellent de notre part une étude minutieuse.

On ne peut s'empêcher, en examinant la mise en oeuvre du programme de l'Année internationale de la paix, de noter les importantes initiatives qui ont été prises dans le cadre de l'Année internationale de la paix, telles que la proposition soviétique de détruire les arsenaux d'armes nucléaires et tout autre type d'armes de destruction massive d'ici à la fin du XXe siècle; le moratoire unilatéral décrété sur toutes les explosions nucléaires, qui a été prorogé jusqu'au 1er janvier; la proposition conjointe des Etats socialistes de créer un système global de sécurité internationale, ainsi que d'autres initiatives.

Le peuple de la Mongolie, ainsi que tous les peuples du monde, attendaient beaucoup de la rencontre au Sommet américano-soviétique qui a eu lieu à Reykjavik, en Islande. Toutefois, ma délégation estime que la réunion de Reykjavik est devenue un élément politique majeur, non seulement en ce qui concerne les relations soviéto-américaines, mais aussi en ce qui concerne le sort de l'humanité tout entière. A la suite des propositions et des concessions notables consenties par l'Union soviétique, la réunion a frôlé un accord sur un grand nombre de questions liées à la limitation et à la réduction des armements. Il faut poursuivre ces négociations, améliorer et appliquer les propositions. Nous espérons que l'autre partie fera, quoi qu'il en soit, preuve de volonté politique et de souplesse.

Ajoutons aussi que l'esprit et la teneur de la déclaration adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Harare, rejoignent, à maints égards, les objectifs et les tâches de l'Année internationale de la paix.

Nous nous félicitons de la tendance positive observée lors de la Conférence de Genève sur le désarmement, et du bilan des travaux de la récente Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance, et sur la sécurité et le désarmement en Europe.

La République populaire de Mongolie se prononce résolument en faveur de la prévention de la menace de guerre, avant tout, de guerre nucléaire, du non-recours

M. Nyamdoo (Mongolie)

à la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends internationaux conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation a avancé des propositions concrètes, à la Conférence du désarmement et à l'Assemblée générale, qui visent à maintenir et à renforcer la paix internationale, afin d'apporter sa contribution à cette noble cause.

Les représentants de notre pays ont participé aux manifestations prévues dans le cadre du programme de l'Année internationale de la paix. Nous nous félicitons en particulier de l'issue des travaux du Congrès mondial des partisans de la paix à Copenhague, car elle aura une incidence positive sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la paix, l'évolution et la consolidation des mouvements de paix dans l'opinion publique mondiale et l'élan en faveur du désarmement et du progrès social.

Dans le cadre de l'Année internationale de la paix, notre pays a organisé des réunions avec les représentants des travailleurs, des concours et des expositions d'affiches consacrées au thème de la paix. Nous avons organisé un concert de la chanson politique et des épreuves sportives sur le thème de la paix.

M. Nyamdoo (Mongolie)

La radio et la télévision diffusent régulièrement des programmes spéciaux consacrés à l'Année internationale de la paix. Toutes les écoles et tous les établissements scolaires organisent des leçons de la paix, et des signatures ont été recueillies auprès de la moitié de la population de la Mongolie. La radio, la télévision et la presse font largement état des nombreuses manifestations organisées à l'étranger à l'occasion de l'Année internationale de la paix. Des timbres-poste et des cartes postales ont été émises sur le thème de l'Année internationale de la paix, et l'on a organisé ou l'on envisage d'organiser d'autres manifestations également.

La délégation de la République populaire de Mongolie partage l'idée que l'Année internationale de la paix est devenue un événement important, compte tenu des efforts des Etats et des peuples en vue de préserver et de renforcer la paix. L'Année a contribué notablement au développement de l'opinion publique mondiale en faveur des objectifs de paix et de désarmement.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, nous constatons avec satisfaction qu'un certain nombre d'Etats et d'organisations internationales ont informé le Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises au niveau national.

Ma délégation, quant à elle, voudrait remercier sincèrement ces Etats et ces organisations de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la réalisation du droit des peuples à la paix. A notre avis, tout effort supplémentaire en faveur de l'exercice du droit des peuples à la paix contribuerait de manière importante à renforcer la lutte des peuples pour une vie pacifique.

Il est satisfaisant de constater que l'esprit de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix bénéficie d'un appui sans cesse croissant de la part de l'opinion publique mondiale. A cet égard, je voudrais faire allusion à la Déclaration de Mexico des six chefs d'Etat en date du 7 août 1986, qui commence par ces mots :

"Nous sommes réunis aujourd'hui pour proclamer le droit des peuples à la paix et réaffirmer notre attachement à la défense de ce droit, afin d'assurer la survie de l'humanité."

La Déclaration se termine par les mots suivants :

"Tout homme a droit à la paix et doit lutter pour elle."

M. Nyamdoo (Mongolie)

Chaque Etat a le devoir de contribuer à la réalisation du droit des peuples à la paix. En conséquence, de nombreux pays ont manifesté leur volonté de contribuer à la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration et de coopérer avec les Nations Unies dans ce domaine. La République populaire de Mongolie estime que la réalisation pratique par tous les Etats des dispositions de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix contribuerait à renforcer la paix et la sécurité internationales et à éliminer la menace de guerre nucléaire. La Mongolie estime que l'Assemblée générale des Nations Unies doit accorder encore plus d'attention à l'application des dispositions de la Déclaration. L'Assemblée générale devrait, selon nous, examiner la question de la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration chaque année ou tous les deux ans.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution A/41/L.10, au nom de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République démocratique allemande, de Cuba, de la République démocratique populaire lao, de la République arabe syrienne, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Nicaragua, du Viet Nam et de mon propre pays. Etant donné que ce projet de résolution a un caractère de procédure et ne comporte pas d'incidences financières, ses auteurs espèrent qu'il pourra être adopté sans vote.

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : De l'avis de la délégation de la Pologne, la proclamation, par l'Assemblée générale, de 1986 Année internationale de la paix était une décision pertinente, traduisant à la fois la profonde préoccupation ressentie par la communauté internationale devant la situation dangereuse qui caractérise actuellement les affaires internationales et la menace nucléaire grandissante.

Comme on peut le voir à la lecture du rapport du Secrétaire général, l'Année internationale de la paix a eu pour effet d'encourager toute une série d'activités en faveur de la paix, au niveau tant national qu'international. La mise en oeuvre du programme de l'Année a souligné le rôle joué par les Nations Unies pour ce qui est de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce qui est plus important encore cependant, elle a souligné le fait que la paix représente la valeur suprême pour le monde entier. La sauvegarde et le renforcement de la paix exigent des efforts conjoints de la part de tous les Etats,

M. Pawlak (Pologne)

quels que soient leurs systèmes sociaux et politiques. Seuls un dialogue et une coopération concrets et non l'affrontement peuvent permettre de réaliser des progrès et non pas l'affrontement. Ce fait a été démontré notamment à Stockholm, et la rencontre des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis à Reykjavik a également prouvé à quel point ces facteurs sont importants.

Il convient de souligner qu'au cours de cette année des initiatives nouvelles et hardies ont été présentées par les pays socialistes et les pays non alignés en vue de faire cesser la course aux armements et d'empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique. Des propositions sans précédent ont été soumises par l'Union soviétique en vue de débarrasser le monde de toutes les armes nucléaires d'ici à la fin du siècle. Il est significatif qu'au cours de l'Année internationale de la paix, l'Union soviétique n'ait pas procédé à un seul essai nucléaire, conformément à son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires.

Les Etats socialistes, y compris la Pologne, ont soumis à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale une proposition de portée considérable en vue de la création d'un système global de paix et de sécurité internationales comprenant toutes les nations. En présentant cette proposition, nous partons de l'idée selon laquelle, à l'ère nucléaire, un changement de pensée politique s'impose pour pouvoir garantir la paix et la sécurité de tous les Etats.

M. Pawlak (Pologne)

Le Secrétaire général, dans une déclaration qui incite à la réflexion, a précisé, à l'occasion de la cérémonie de la cloche de la paix lors de la Journée internationale de la paix, que toutes nos activités en faveur de la paix pour résoudre la crise mondiale devaient aller au-delà de l'appel, évident mais souvent superficiel, à une action hardie ou radicale. Je pense donc que notre débat sur l'Année internationale de la paix en cette année où l'Organisation connaît de graves difficultés, doit être concret et orienté vers l'action. L'an dernier, il n'a fallu que quelques minutes de la session solennelle commémorative du quarantième anniversaire des Nations Unies pour adopter par consensus une proclamation bien équilibrée de l'Année internationale de la paix. Mais nous n'estimerons jamais l'impact de cette proclamation à sa juste valeur. Cette année, des millions de gens dans le monde entier se sont rassemblés pour manifester leur préoccupation à propos de la paix. Ils attendent maintenant de nous, représentants des Etats Membres, non pas un simple signe de reconnaissance, mais d'autres directives afin de pouvoir harmoniser et coordonner leurs efforts de paix. Seules les Nations Unies peuvent donner de telles directives et intégrer ces activités conformément aux buts et objectifs de la Charte. L'Année internationale de la paix n'est pas simplement une autre page du calendrier des événements internationaux; c'est un engagement très important, aujourd'hui et pour l'avenir.

Tout au long de son histoire, le peuple polonais a payé un lourd tribut à la cause de la paix. En conséquence, la Pologne ne ménage aucun effort pour promouvoir la cause de la paix et de la sécurité. La célébration de l'Année internationale de la paix dans mon pays a reçu une attention particulière de la part du peuple et des autorités polonaises. Avant tout, c'était pour nous l'occasion de prendre des mesures précises pour en réaliser les objectifs. J'estime que le Congrès des intellectuels pour l'avenir pacifique du monde, qui a eu lieu en janvier dernier à Varsovie, la réunion "Paix pour les enfants", tenue en février de cette année, et le concours international d'affiches, exposé en ce moment au Siège des Nations Unies, ont contribué aux objectifs de l'Année à l'échelle mondiale. Nous avons été ravis d'accueillir la réunion d'un groupe d'experts désignés par le Secrétaire général pour débattre du processus de préparation à la vie dans la paix.

Ces experts se réuniront à nouveau au Japon prochainement. Nous avons également noté avec satisfaction que diverses activités non gouvernementales ont eu

M. Pawlak (Pologne)

lieu, avec la participation d'enseignants, de groupes religieux, d'artistes et de jeunes polonais. La Commission polonaise pour la célébration de l'Année internationale de la paix s'est employée à coordonner les événements nationaux et à faciliter les contacts internationaux. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir convoqué une réunion consultative des commissions nationales à Rome, en juillet dernier.

De l'avis de ma délégation, plusieurs des propositions et des déclarations faites dans le cadre de l'Année internationale de la paix auront un effet durable. Le projet d'élimination des armes nucléaires d'ici à la fin du siècle, auquel j'ai déjà fait allusion, a été présenté par le secrétaire général Mikhail Gorbatchev dans le cadre de l'Année. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont adopté des documents spécifiques réaffirmant l'engagement à la paix. Les parlements et les plus hauts fonctionnaires de nombreux pays ont parlé de l'Année comme d'une occasion pour renforcer les bases de la paix. Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, a décidé de consacrer une journée de prière à la paix. Tout cela montre combien il est nécessaire que l'Assemblée générale réagisse rapidement et de manière effective.

L'an dernier, la Pologne a parrainé une résolution sur l'Année internationale de la paix basée sur le consensus. Nous déplorons que le texte qui nous est soumis aujourd'hui (A/41/L.9) ne remplisse pas toutes les conditions nécessaires pour pouvoir être adopté sans vote. Toutefois, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'avoir d'autres consultations. Nous enjoignons toutes les délégations à arriver dès que possible à un consensus.

Deux idées pourraient offrir des perspectives d'action pour la paix dans les années à venir. La première concerne le processus de la préparation à la vie dans la paix, facteur reconnu comme déterminant dans l'établissement de la paix. Si nous faisons la promesse de léguer à nos enfants un XXI^e siècle de paix stable, nous devons passer à l'action maintenant, non pas seulement dans les instances diplomatiques, mais aussi au niveau des écoles, des universités, grâce à des séminaires et des cours, au sein des Eglises, dans la presse, les sciences et les beaux arts. L'année prochaine, l'Assemblée générale fera le bilan de la mise en oeuvre de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix adoptée en 1978 sur l'initiative de la Pologne. Etant donné l'importance de la

M. Pawlak (Pologne)

question et reconnaissant également le souci de veiller à ce que les débats de l'Assemblée générale soient plus efficaces, ma délégation est prête à agir avec d'autres délégations pour que cet examen soit aussi concret et valable que possible. La deuxième idée a été mentionnée brièvement par le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Marian Orzechowski, lors du débat général, lorsqu'il a soumis l'idée d'une Année internationale de la famille pour indiquer la préoccupation générale à propos de cette unité sociale fondamentale de la vie humaine. En étudiant cette proposition, il serait opportun d'évaluer le rôle important joué par la famille, tant dans l'édification de la paix que dans la préparation à la vie dans la paix. Un tel examen prouvera une fois de plus que les Nations Unies sont prêtes à aborder de manière intégrée des préoccupations humaines complexes. Comme pour l'Année internationale de la paix, nous n'avons pas besoin, pour l'Année internationale de la famille, d'un mécanisme international élaboré, de grandes conférences ou d'énormes ressources. Ce dont nous avons besoin, ce sont des familles concernées sur tous les continents, dans toutes les nations. Et ce dont ces familles ont le plus besoin, c'est de paix dans leur vie.

Efforçons-nous ensemble d'élargir les activités de cette organisation basées sur le consensus de l'Assemblée générale : renforcer la paix en tant qu'objectif primordial des Nations Unies. Transformons cette Année de la paix en ère de paix durable, à l'abri du fléau de l'holocauste nucléaire et de toutes les autres armes de destruction massive. Pour atteindre cet objectif, l'Organisation doit passer à l'action; elle doit s'atteler à la tâche et pouvoir compter sur la bonne volonté de tous les Etats Membres et de tous les peuples de la famille des nations.

Notre programme d'action doit créer un monde dans lequel chaque habitant de la planète pourra avoir une vie digne de l'être humain.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Fondée il y a 40 ans, après l'horrible expérience de la seconde guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies représente les aspirations de l'humanité à la paix, à la coopération internationale et au progrès social. La Charte des Nations Unies proclame sans la moindre ambiguïté que la raison d'être primordiale de l'Organisation est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Grâce à la lutte ardue des forces éprises de paix, le monde a connu la plus longue période de paix de ce siècle, sans une troisième guerre mondiale. Néanmoins, au cours des 40 ans écoulés, l'humanité s'est trouvée à maintes reprises au bord d'un holocauste nucléaire et de nombreux conflits ont eu lieu dans différentes parties du monde. Cet aspect négatif du tableau mondial découle des actes de pays qui ont toujours cherché à imposer leur volonté aux autres peuples et ont recouru à n'importe quels moyens pour réaliser leur objectif - course aux armements frénétique, blocus économique, intervention militaire, guerre d'agression, etc.

Etant donné la situation internationale qui règne actuellement, dans laquelle l'humanité fait face à des arsenaux croissants d'armes nucléaires qui sont à même de détruire le monde plusieurs fois, des efforts concertés et intensifiés sont plus nécessaires que jamais. L'adoption par l'Assemblée générale, à sa quarantième session, de la Proclamation de l'Année internationale de la paix, répond aux aspirations à la paix des peuples du monde entier. Comme l'a déclaré solennellement l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session, dans la Déclaration du droit des peuples à la paix "les peuples de la Terre ont un droit sacré à la paix". La vie sans la guerre est la condition préalable indispensable, à l'échelle internationale, au bien-être matériel, au développement et au progrès des pays et à la mise en oeuvre, sans réserve, des droits et des libertés fondamentales de l'homme proclamées par les Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, le mouvement de la paix s'est développé sur tous les continents, avec la participation de millions de personnes de couleurs, d'âges, de professions, et d'orientations politique différents. Il est tout à fait satisfaisant de noter que 300 organisations non gouvernementales ont participé à la campagne pour les objectifs de l'Année internationale de la paix. Grâce à leur participation diverse à l'observation de l'Année internationale de la paix, comme

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

par exemple "Bike for Peace", "First Earth Run", réunions intercités et rallyes de masse, les gens ont exprimé leur souci devant la question de la prévention de la guerre et de la défense de la paix, et ont manifesté leur appui à des mesures concrètes et constructives à cette fin.

L'année 1986 a également été le témoin des efforts inlassables de tous les pays épris de paix pour que des mesures concrètes soient prises pour arrêter la course aux armements, consolider et renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Le 15 janvier 1986, le secrétaire général Gorbatchev a proposé un programme de désarmement global et opportun, dont le but essentiel consiste à éliminer, petit à petit, d'ici à l'an 2000, toutes les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, ouvrant une perspective réaliste d'un monde à l'abri des armes nucléaires. La Conférence au sommet des pays non alignés à Harare a présenté un certain nombre de mesures importantes relatives au désarmement. En Europe, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient, des propositions constructives ont été avancées à maintes reprises pour réduire l'affrontement militaire aussi bien que politique et promouvoir le dialogue.

Au cours des 40 années écoulées depuis la signature de la Charte des Nations Unies, l'Asie du Sud-Est est la seule région du monde à n'avoir jamais connu la paix. Le peuple vietnamien a été l'objet de guerres d'agression répétées de la part des forces impérialistes et réactionnaires. Pendant les 40 dernières années, même avant de devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, le peuple vietnamien a mené une lutte inlassable non seulement pour son indépendance mais aussi pour la paix dans la région. Plus que quiconque, le peuple vietnamien désire ardemment la paix pour reconstruire son pays. Le Viet Nam est disposé à faire tout ce qui est possible pour contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région et contribuer par là même à la préservation de la paix mondiale.

Durant leur histoire, le peuple vietnamien et les peuples lao et kampuchéen ont toujours fait face à des ennemis communs beaucoup plus puissants, notamment sur le plan militaire. La réalité historique a prouvé que la solidarité militante qui existe entre les trois peuples a été leur arme la plus efficace contre les agresseurs étrangers et un facteur de garantie de paix pour chacun d'eux et pour la

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

région. Aucune calomnie, comme celles que profèrent notamment les peuples qui ont mené des guerres d'agression contre les trois peuples indochinois ou de ceux qui y ont prêté main forte, ne peut changer ce fait historique.

Cette année, avec les peuples épris de paix de par le monde, le peuple vietnamien a répondu à la Proclamation de l'Année internationale de la paix par des activités enthousiastes qui ont vraiment été l'expression des aspirations du peuple vietnamien à la paix. En 1985 déjà, le Conseil des ministres du Viet Nam avait créé le Comité national pour la célébration de l'Année internationale de la paix avec, à sa tête, M. Phan Anh, vice-président de l'Assemblée nationale du Viet Nam. Dans leurs différents domaines de compétence, diverses branches du gouvernement, ainsi que des organisations de masse, ont organisé différentes activités pour mobiliser le mouvement de paix et promouvoir l'information et l'éducation sur la paix. Les activités entreprises au Viet Nam pour marquer l'Année internationale de la paix et mettre en oeuvre la Déclaration sur le droit des peuples à la paix ont été présentées dès le début au Secrétaire général des Nations Unies et figurent maintenant au document A/41/586 de l'Assemblée générale. Un rapport plus détaillé et plus à jour a été transmis récemment au Secrétaire général et il doit être distribué sous peu en tant que document officiel des Nations Unies.

Dans le cadre de la "First Earth Run", parrainée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Viet Nam participera au marathon international de porteurs de torche pour la paix, à la fin du mois de novembre. A cette occasion, un grand rallye, où participeront des dizaines de milliers de personnes, aura lieu dans la capitale d'Hanoi, sous la présidence de S. Exc. M. Pham Van Dong, président du Conseil des ministres du Viet Nam.

La paix a toujours été l'aspiration la plus profonde de l'humanité et elle exige aussi les efforts les plus résolus de la part de tous les peuples si elle doit être préservée. Face à la nouvelle évolution dangereuse de la situation internationale, des pensées et des actions plus créatrices sont indispensables si l'on veut édifier sur la base de nos réalisations au cours des 40 dernières années dans la lutte pour la paix, de façon qu'une paix véritable et durable puisse s'instaurer sur la terre. Si l'Année internationale de la paix a joué un rôle important dans cette lutte, nous devons penser et agir dans l'esprit de "l'Année internationale de la paix et au delà : Action pour la paix".

M. WIJEWARDANE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Nous aimerions rappeler qu'il y a un an l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la proclamation de l'Année internationale de la paix. Il est donc fort approprié qu'à la fin de l'Année, nous procédions à une évaluation de ses répercussions dans l'ensemble de la communauté internationale.

L'Assemblée générale des Nations Unies a élaboré judicieusement, dans la résolution 40/10, un programme de travail pour l'Année internationale de la paix. Il y a eu des réactions nationales à cette proposition. Des comités et des commissions de coordination ont été créés dans plus de 40 pays. D'autres pays, qui avaient déjà pris l'initiative de programmes à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies, ont organisé des programmes pour célébrer l'Année internationale de la paix, malgré leurs autres engagements.

Je tiens à signaler que ces célébrations ne se sont pas limitées au niveau national, mais se sont étendues également à l'échelle internationale, grâce à la coopération des pays à l'organisation de ces activités. Par exemple, une exposition internationale de peinture d'enfants a été parrainée par un Etat Membre de l'Organisation et des enfants d'autres nations ont été invités à y participer. Nous savons qu'un programme de participation a également été lancé à Rome en juillet 1986. D'après les déclarations des commissions nationales, il y a eu une participation très large à ces programmes. Ces activités comprenaient des programmes d'éducation et ont amené certains pays à engager des contributions volontaires.

Ma délégation est encouragée par ces manifestations d'espoir suscité par le concept même de l'Année internationale de la paix, et nous sommes très encouragés d'avoir réussi à sensibiliser davantage l'opinion publique à des questions telles que le désarmement, le contrôle des armements, les mesures de sécurité, le développement économique et social, l'environnement et, surtout, les luttes contre le racisme et l'apartheid.

Il n'est pas étonnant de trouver une telle richesse d'unité sur la scène internationale, plus particulièrement à une époque où les peuples du monde entier sans distinction de religion, d'opinion, de couleur ou de race, s'engagent davantage à promouvoir la paix. Les conférences, les réunions publiques et les colloques consacrés au désarmement, à l'éducation pour la paix, à la science et à

M. Wijewardane (Sri Lanka)

la paix, aux problèmes et aux perspectives de paix indiquent que tant les jeunes que les vieux sont de farouches partisans de la paix. Il est donc opportun que le 27 octobre, une journée de prière en faveur de la paix soit observée à Assise, en Italie. Ce programme a été enrichi par la participation d'organisations non gouvernementales qui ont insisté sur des objectifs bien précis ou qui ont coopéré entre eux pour promouvoir le concept de paix.

Un fonds d'affectation a été créé à cette fin, qui reçoit des contributions indépendantes volontaires, et on a déjà réuni une somme assez considérable. Cet effort et la réaction enthousiaste dans le monde entier comme en témoignent des activités telles que le Million de minutes pour la paix, l'Appel international et la "First Earth Run" qui a commencé et s'est terminée sur le site des Nations Unies, indiquent que la paix n'est pas simplement un point inscrit à l'ordre du jour des Nations Unies. C'est l'espoir, le rêve et l'objectif de l'humanité entière. Les peuples ont longtemps souhaité la paix et ont souffert physiquement et moralement en voyant cet objectif leur échapper. La paix est le sol où peut s'épanouir la fleur de l'humanité. Il lui faut une atmosphère saine à l'abri des pressions de la guerre et des luttes.

La paix ne pourra être instaurée que si les dirigeants dans les divers domaines du comportement humain s'unissent pour montrer le chemin à suivre pour y parvenir. Si l'on veut instaurer la paix, il faut bannir la guerre, et nous n'y arriverons qu'en remplaçant les symptômes de cette maladie qui afflige l'esprit humain par une volonté d'instaurer la paix. La spiritualité doit primer chez l'homme. Notre génération doit assumer cette responsabilité particulière, car l'humanité vient de prendre conscience que le progrès technique n'engendre pas automatiquement le bien-être et le bonheur, comme on le pensait. L'humanité commence à reconnaître que les avantages techniques et matériels ne sont pas la solution à la crise spirituelle toujours plus profonde qui risque d'entraîner l'élimination et la destruction totales de l'humanité et de ses valeurs spirituelles.

La question est urgente. Nous devons déployer tous nos efforts pour suggérer et mettre au point des idées pratiques dans les principaux domaines d'activités humaines. En concrétisant ces idées, nous pourrions régénérer la paix à l'échelle mondiale. Il faut donc accorder un rang élevé à l'objectif de la paix. Nous

M. Wijewardane (Sri Lanka)

traversons maintenant une crise dans les affaires humaines et c'est le moment crucial de nous débarrasser de la psychose qui continue de nous habiter, et de la conviction que la ruine et la destruction sont le destin ultime de l'humanité tout entière. Notre génération, qui est aux prises avec les menaces et les calamités, a la capacité nécessaire d'assurer sa rédemption.

Il incombe aux peuples d'ouvrir la voie à la paix. C'est pourquoi cette responsabilité revient aux peuples eux-mêmes et non à une institution qui a déjà trop de responsabilités à assumer.

La séance est levée à 18 h 35.